

100

1988-2013

L'association des chercheurs et généalogistes des Cévennes fête ses 25 ans et son Bulletin 100.

Le bulletin trimestriel n°1 est paru en août 1988

Ce bulletin est donc le Bulletin N° 100 paru en juin 2013.

ACGC



Les Présidents de l'association pendant ses 25 ans (1988-2013)



1-M.Alain ALEGRE DE LA SOUJEOLE et 1-Lucien CHAMSON



2-M. Jacques DESCHARD



3-M. Jean-Claude LACROIX



4-M. Jean-Luc CHAPELIER Président en exercice

Merci à eux d'avoir œuvrés pour la généalogie en général et l'association en particulier

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

L'association ACGC est une association à but non lucratif et fonctionne grâce aux bénévoles depuis 25 ans.

Hommage aux Fidèles adhérents depuis la création

-O-O-O-O-O-O-O-O-

*M. BOUDON André de Nîmes, M.BRESSAC Gérard de Saint Privat des Vieux,
M. CHERON Robert d'Alès et M.DUFOIX André de Lyon
et enfin Mme DESARBRES Huguette de Saint Sébastien d'Aigrefeuille,
Mme VIERNE Claire de Montpellier
sont présents depuis la création de l'association.*

Le plus ancien étant M.BOUDON André portant le numéro d'adhérent 88-04

L'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes en 2013

-O-O-O-O-O-O-O-O-

- 500 adhérents plus passionnés les uns que les autres.
- Plus de 600 relevés ou documents.
- 100 bulletins trimestriels.
- Des documents numériques.
- Des centaines de numérisations de registre de notaire des archives départementales de Gard et de la Lozère qui sont ou doivent être relevés
- Un local-permanence à Clarensac avec la possibilité pour les adhérents de pouvoir consulter l'ensemble des données de l'association patiemment recueillies pendant 25 ans.

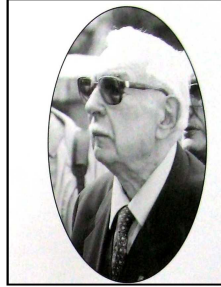
ALBUM PHOTO DE CEUX QUI ONT FAIT L'ACGC ET LA GENEALOGIE CEVENOLE



J-C. LACROIX



R. DUIGOU



J. VIGNE



M. DE LA SOUJEOLE



R. VIERNE



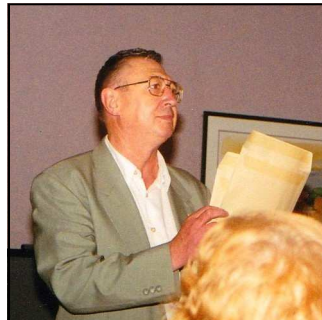
**Mme M. LACROIX
D. LOUBET**



Mme C-A GAIDAN



M. L. CHAMSON



M. J. DESCHARD

Milles excuses à ceux qui ne sont pas cités mais qui ont permis à notre association de vivre et de pouvoir développer une entraide pour la généalogie cévenole, si chère à notre cœur.



R. VIERNE



M. DE LA SOUJEOLE et J. DESCHARD





Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes

Adresse Internet: <http://site.acgc.free.fr>

Siège social : Archives Départementales du Gard - 20, Rue des Chassaintes
30000 NIMES

N° Siret 452 184 468 00018 - Code APE/ 913 E

BULLETIN TRIMESTRIEL N°100

JUIN 2013

Prochaine réunion

Génolhac 30 août 2013
à 9h15

Sommaire



La Fontaine du griffon (Saint André de Valborgne)

Vos contacts: site.acgc@laposte.net

J-Luc CHAPELIER rue Basse, le Village 48370 ST GERMAIN DE CALBERTE Président.

Bernard COLOMBEAU, 15 rés Courtines rue Fraternité 30220 AIGUES-MORTES Trésorier.

Gérard VIDAL, Le mas 30500 SAINT JULIEN DE CASSAGNAS Gestion des Documents.

Jacques GEMINARD, 6 rue des lauriers roses 30740 LE CAILAR.

Jean-Claude LACROIX, 320 Avenue du Pont Trinquat 34070 MONTPELLIER Mise en forme documents.

Danièle LOUBET, 181 Chemin des Justices Vieilles 30000 NIMES Vérificatrice des comptes.

Patrick COMTE, SALGAS - 48400 VEBRON Recherche des salles.

Alain DESCOURS, 24, rue Madeleine RENAUD, 34000 MONTPELLIER Gestion des adhérents.

Guy POMARET, Figières de Grimaud, 68 enclos Max Jacob, 34130 MAUGIO. Questions / réponses.

Vos questions et réponses:

Pour les internautes passer par le site de l'association (site.acgc@laposte.net)

Par courrier: Guy POMARET, Figières de Grimaud, 68 enclos Max Jacob, 34130 Mauguio.

Problème de mot de passe: suivre la procédure indiquée sur le site.

COTISATION 2013 Montant 15 €, droit d'entrée 15€. Réinscription 5€ si paiement cotisation après 31 janvier 2013.

Chèque à établir à l'ordre de ACGC et à envoyer à:

M. Alain DESCOURS 24, rue Madeleine RENAUD, 34000 Montpellier

AVIS IMPORTANT: En cas de non-renouvellement de l'adhésion avant le 31 janvier vous ne recevrez pas le bulletin de février.

Les Présidents de l'association
pendant ses 25 ans (1988-2013) 2

Album photo de ceux qui ont fait
l'ACGC et la généalogie cévenole 3

Sommaire 4

Quand les riches curistes attiraient
les mauvais garçons 5

CIGALA poème de Jean VIGNE 6

Deux huguenotes intraitables 7

Récit du décès de Pompée Auguste
DE BARRY 15

Tableau des Cévennes, Ultimatum
et Réflexions patriotiques par
« l'Agriculteur cévenol » 17

MORT SUR LA MONTAGNE. 19

L'Eglise Catholique Romaine sous
l'Ancien Régime, Structures et 19

A quoi ressemblaient nos ancê-
tres : ou retrouver leur portrait ? 21

LA CEVENNE 25

Quand les riches curistes attiraient les mauvais garçons

Lettre de Lafont, subdélégué de l'Intendant, du 9 9^{bre} 1770 (09/11/1770)

« Monseigneur,

Je dois avoir l'honneur de vous informer de divers désordres qui viennent d'arriver à Bagnols les Bains, situé à trois lieues de Mende. La nuit de Lundy au Mardy 28 août l'on enfonça une fenêtre du salon de l'auberge principale de Bagnols tenue par la v^e Champagne. l'onfut à une armoire qu'il y avait dans ce salon et où cette (*Champagnac*) veuve tenait son argenterie ; on enfonça cette armoire et l'on y enleva trente-six couverts et huit grandes cuillères d'argent.

M. Cancé Exempt de la Brigade de Maréchaussée de cette ville, ayant été informé de ce vol fut le surlendemain à Bagnols pour tâcher de découvrir les auteurs et s'en assurer, Le Délit étant prévôtale. Les personnes qui étaient venues aux Bains et qui étaient logées en grand nombre chez la veuve Champagne parmi (*Champagnac*) lesquelles étaient Madame de La Rochefoucauld, comtesse douairière de Lastic sœur de l'archevêque de Rouen, M. le Duc de Montpezat, Mr le comte et Madame la Comtesse de la Tour du Puy, un seigneur hollandais, des le comte de la Tour du Pin chevaliers de St Louis, et autres gens de considération portèrent plainte (verso) à M. Cancé d'une autre affaire qui s'y était passée le dimanche d'aparaissant 26 août, et des insultes que leur avait fait une troupe mutinée de la jeunesse du lieu ou de la paroisse d'Allenc >> onze jeunes gens >> à laquelle s'était joint un maréchal de cette paroisse de campagne contiguë à celle de Bagnols étant venus de Bagnols très mauvais sujet boire l'après dinée à l'auberge de la veuve Champagne prirent querelle avec des Domestiques notamment avec ceux de M. le Duc de Montpezat. La dispute étant très vive et y ayant des coups donnés de part et d'autre les maîtres se présentèrent pour tout pacifier, mais ils furent mal reçus par les jeunes gens d'Allenc dont l'un appelé Pierre Veyrunes dit Barbaillan le chef et le plus mutin de tous les autres osa menacer plusieurs fois du poing M. le Comte de Latour qui se comporta avec beaucoup de modération, l'on parvint cependant à mettre ces jeunes gens hors de l'auberge et l'on en ferma les portes. Ils annoncèrent en sortant qu'ils reviendraient le Dimanche suivant avec une quarantaine de leurs camarades et qu'ils feraient main basse sur tous ce qu'ils trouveraient dans cette auberge, cette menace engagea M. Cancé qui était revenu le même jour de Bagnols à y retourner le dimanche suivant et comme il ne pouvait amener avec lui qu'un cavalier de la Brigade, les autres étant absents ou malades, il prit quatre hommes de cette ville pour main forte. Des jeunes gens d'Allenc étaient en effet venus à Bagnols ainsi qu'ils l'avaient promis ayant Veyrunes à leur tête. Ils se présentèrent avec un air effacé et Veyrunes dit plusieurs fois effaré ? qu'avant la fin du jour il pourrait bien y avoir des morts. M. Cancé en trouva à son arrivée huit dans le salon de la veuve Champagne qui avaient (*Champagnac*) affecté de se faire porter du vin à une table où déjeunaient les Domestiques de M. de Montpezat et du seigneur hollandais. Il est prétendu qu'il y en (page 3) avait d'autres répandus dans d'autres cabarets de Bagnols, et qu'ils étaient en tout une quinzaine. Il y en aurait eu bien plus grand nombre si M. Le curé d'Allenc qui avait été instruit de leurs projets n'avait détourné les autres par les représentations qu'il fit à la messe de Paroisse. Il en avait fait en particulier à Veyrunes, mais il ne put jamais l'empêcher de suivre sa fougue. M. Cancé après avoir blâmé ces jeunes gens et les avoir exhorté à se comporter tranquillement passa dans la cuisine. A peine y fut-il que l'un des Domestiques vint se plaindre qu'ils étaient de nouveau insultés. M. Cancé rentra au salon avec son cavalier et sa main forte. L'on saisit de plusieurs de ces jeunes gens. Il n'y eut que Veyrunes qu'on ne put contenir. Le cavalier Bassuège le menaça plusieurs fois de le bourrer s'il ne sortait. Veyrunes continua à faire le plus grand vacarme. Il se saisit d'une chaise qu'il fit voler au milieu du salon la lançant à un domestique de M. le Duc de Montpezat. Bassuège voulut lui mettre la main dessus. Veyrunes sauta par une fenêtre après en en avoir enfoncé la vitre et dès qu'il fut dehors il jeta un gros caillou à la tête de Bassuège qui esquiva le coup non pas cependant de manière que le caillou ne portât au bout de son chapeau qu'il fit pirouetter sur sa tête. Veyrunes se disant à lui en lancer un second, Bassuège fit feu

sur lui de son mousqueton chargé de deux balles. Bassuège ne voulait pas le tuer : il comptait à ce qu'il assure de ne tirer qu'aux (page 3) cuisines et aux jambes. Un mouvement que fit Veyrunes au moment que le coup partit fut cause, à ce qu'il m'a été rapporté par des spectateurs, qu'il dona dans la capacité. Veyrunes fit quelques pas et tomba mort. Les autres jeunes gens prirent la fuite. Ils menacèrent ensuite de revenir : il en parut même quelques-uns aux approches de Bagnols, mais un meunier à qui ils parlèrent leur ayant dit que non seulement M. Cancé avait pris ses mesures avec sa main forte pour les recevoir, mais qu'en outre tout ce qu'il y avait de Messieurs à l'auberge de Champagne s'étaient armés de leurs Pistolets, ils se (*Champagne*) retirèrent. Cependant l'alarme était extrême à cette auberge et l'on craignait si fort d'être obligé de soutenir un siège pendant la nuit contre la jeunesse d'Allenc qui de tous les temps a passé pour une des plus mutines du pays, et qui s'en est même toujours fait une espèce de gloire que tout le monde engagea une de mes Sœurs Religieuse qui y était avec ma fille, ainsi que Mad^e la Comtesse de Lastic à m'en écrire pour me faire part des horreurs où l'on était, et avoir mainforte d'ici s'il était possible. Deux des cavaliers étant de retour, je les engageai à aller joindre leur officier à Bagnols et ils furent accompagnés de deux autres hommes. Il n'arriva rien dans la nuit. Personne ne se présenta et a depuis été tranquille. Les officiers de justice se rendirent lundi à Bagnols pour vérifier le cadavre. (page 4) L'on trouva dans les poches un caillou, des balles, deux lingots et un trident. L'on m'a assuré qu'on avait vu à Veyrunes un pistolet de poche, que même lorsque la Maréchaussée avait paru, il avait voulu le remettre à la servante de l'auberge qui lui avait refusé de s'en charger. Les balles et le lingot semblent bien indiquer qu'il avait des armes et il est vraisemblable qu'il avait eu la précaution de les cacher aux approches de la Maréchaussée. Cet homme qui était d'une taille avantageuse était le plus mutin et le plus tapageur de la Paroisse d'Allenc. Il s'était mis plusieurs fois à leur tête pour exciter des querelles sur sa paroisse et sur celles du voisinage, notamment le jour des fêtes votives, à l'égard du cavalier qui l'a tué c'est un homme essentiellement doux, ferme mais prudent. Je lui dois ce témoignage. il n'est point d'accord sur un fait avec M. Cancé son officier, il assure qu'après que Veyrunes se fut saisi de la chaise, M. Cancé lui ordonna plusieurs fois de faire feu sur lui, et qu'il n'exécuta l'ordre qu'après que Veyrunes lui eut jeté la pierre, M. Cancé prétend n'avoir point donné cet ordre. Plusieurs personnes qui étaient présentes m'ont dit les uns n'avoir point entendu que M. Cancé eut ordonné à Bassuège de tirer, les autres en plus grand nombre assurent l'avoir entendu à plusieurs reprises. M. Cancé ajoute que dans le trouble l'on aurait bien pu équivoquer parce que lorsqu'il retenait plusieurs de ces jeunes gens le pistolet à la main, il menaça (page 5) plusieurs fois à haute voix s'ils ne se contenaient ; il dit que Bassuège ainsi que les autres peuvent s'être trompés, et que lui entendant prononcer le mot de tirer, ils ont pu croire qu'il lui ordonnait de le faire. C'était hier le jour de la fête votive de Bagnols. M. Cancé s'y rendit avec sa Brigade. Il y venait les années précédentes nombre de jeunes gens de la Paroisse d'Allenc.

Il n'en parut hier que deux ou trois qui se comportèrent bien et tout fut tranquille. A l'égard du vol de l'argenterie l'on n'en a point encore découvert les auteurs. L'on pense même diversement sur ce vol. D'abord les premiers soupçons tombèrent sur des gens de Bagnols qui volèrent l'année dernière du Blé dans le grenier du Sr Champagne (*Champagnac*) et qui ayant été décrétés tiennent la campagne roulant cependant au voisinage de Bagnols, ensuite comme depuis la mort du S^r Champagne il y a beaucoup de division entre sa veuve et ses enfants bien des gens ont crû et croient encore qu'ils se sont volés entr'eux.

Il y a même des circonstances qui fortifient cette conjecture. J'ay l'honneur d'être avec un profond respect Monseigneur Votre très humble et très obéissant serviteur.

A Mende le 9 7^{bre} 1770. « Lafont »

AD34 - C 6772 (numérisations Jean-Luc Chapelier) Photos 354 à 649 1768-1762 (sic)

C'est sûrement la vraie raison
Insecte d'abût, un avantage
Plaisir issu de la chanson
Fait oublier maint esclavage ;
Peut-être aussi jeune cigale
L'automne a jamais de pitié
En faisant bruire tes cymbales
C'est ton hymne à la Liberté...!

Deux huguenotes intraitables dans l'Uzège du XVIII^e siècle : Anne Meynier et sa fille Élisabeth Bruguière par Jean-Gabriel Piers.

À Maguy Calvairac et Jean-Luc Chapelier, avec reconnaissance et affection ; intéressé par eux à cette affaire, ils m'ont fourni très largement les moyens de l'exploiter au mieux.

Première partie : L'éducation d'Élisabeth Bruguière

Nous sommes en 1726, sous le règne de Louis XV « le Bien-Aimé », époque où, depuis une quarantaine d'années les *nouveaux catholiques* sont contraints aux cérémonies de l'Église, sous une surveillance constante (*) . Bientôt – en 1729 – les consuls des communautés devront fournir des états mensuels sur les enfants des *nouveaux convertis*, qui doivent assister aux écoles, messes et instructions de la paroisse (AD 34, C 4703).

(*) L'édit « barbare » du 14 mai 1724, rendu par Louis XV, avec la signature de Louis Phélippeaux, comte de La Vrillière (père de Saint-Florentin), sous l'énergique influence du vieux Bâville retiré depuis six ans à Paris, vise à éteindre entièrement l'hérésie de son Royaume. Il y énumère ses intentions, dont on trouvera le détail dans *l'Histoire des pasteurs du Désert* (t. 2, Paris, 1842, p. 394-395) de Napoléon Peyrat.

C'est dans un tel contexte que naît à Saint-Chaptes, diocèse d'Uzès, le 13 janvier 1726 – puis est portée au baptême le 21 suivant, Élisabeth Bruguière, fille légitime et naturelle de Pierre Bruguière bourgeois et d'Anne Meynier. Elle a pour parrain son grand-père Pierre Bruguière, docteur en droit et avocat dudit lieu ; pour marraine Roze Quesse, épouse Pontanel (une famille d'Uzès) ; Guillaume Dumas, curé perpétuel, signe à l'acte à la suite de tous les présents.

Nous verrons comment cette enfant – fille unique – sera pour longtemps l'objet de toutes les sollicitudes : affectives, financières et religieuses (*).

(*) En citant les actes, nous avons autant que possible gardé l'orthographe (variable) des noms propres.

Remontant sa lignée paternelle, nous découvrons les couples suivants :

• Pierre Bruguière (né vers 1692, décédé en 1728 ? (*)) et Anne Meynier

Leur mariage est passé le 16 juillet 1724 devant m^e Raymond Sauvart, notaire de Saint-Chaptes (AD Gard, 2 E 53 92, f^o 1061). Anne est la fille de David Meynier, viguier au mandement d'Aigaliers et d'Isabeau Ro(u)ssel, du lieu de Brueis, viguerie et diocèse d'Uzès. Pierre est le fils de Pierre Bruguière, docteur et avocat et de Nympe de Pagezy (*alias* Pagès). David Meynier dote sa fille de 6 000 £ et cette dernière se constitue elle-même en 500 £ de « nippes et joyaux » et en son droit de légitime maternel. Pierre Bruguière donne à son fils la moitié de tous ses biens ainsi que l'héritage de ladite Pagezy dont il est héritier (le 7 avril 1723, Henri Pagezy a renoncé à l'héritage de son père au profit de Pierre Bruguière) – selon son testament reçu par m^e Pierre Veyrunes notaire d'Euzet. Augment dotal de 1000 £, contre-aument de 500 £. L'acte est passé à Brueys dans la maison de Meynier, en présence de Joseph-Claude Guichard, prêtre et prieur dudit lieu et de Guillaume Dumas, prêtre et vicaire de Saint-Chaptes. L'acte est également reçu par m^e Claude-André Chamand, notaire d'Uzès. Le testament de Pierre Bruguière n'a pas (encore) été retrouvé et nous ignorons la date du décès d'Anne Meynier, qui dit être âgée « de quarante ans ou environ » fin juillet 1746 (**).

(*) Anne Meynier dit qu'en 1743 l'héritier de son mari jouit de ses biens depuis 15 ans.

(*) C'est la troisième enfant d'un couple qui s'était marié en 1699.

• Pierre Bruguière et Nympe de Pagezy

Ayant passé pacte de main privée le 17 octobre 1690 et après avoir eu un fils prénommé Pierre, ils font rédiger leur mariage en acte par m^e François Guibal, notaire de Saint-André de Valborgne le 15 janvier 1693 (AD Gard, 2 E 52 119, f^o 18). Pierre Bruguière, bourgeois (*), fils de Pierre du lieu de Saint-Chaptes et feue Estienne(tte) de Noguier y épouse Nimphe de Pages, fille de Pierre Pages viguier de Saint-André de Valborgne et d'Antoinette de Boulhot (*alias* Bouillod, Bulliod...),

relaisée de feu Henri Pontier, du même lieu de Saint-André. Pierre Pages constitue à sa fille la somme de 5 500 £, linges, meubles, pour tous droits paternels, maternels *etc.* y compris ce qui revient du testament dudit Henri Pontier premier mari de Nimphe, en accord son beau-frère Étienne Pontier, époux de Marguerite Benoitte. Pierre Bruguière donne à son fils la moitié de ses biens. L'augment est de 1 000 £, le contre-aument de 500 £. L'acte est passé au château de Fontaine-Bourbon à Saint-Chaptes.

(*) Il était docteur et avocat et juge de la commanderie de Saint-Maurice (de Cazevielle).

• Pierre Bruguière et Estienne Noguier

De Pierre Bruguière, capitaine, ont été retrouvés deux testaments. Le premier est passé en 1676 devant m^e Pierre Galafres notaire de Saint-Chaptes (AD Gard, 2 E 53 200, f^o incertain) et le second devant m^e Guillaume Daleirac notaire de Nîmes (AD Gard, 2 E 36 765, f^o 637). Dans les deux, il déclare faire profession de la RPR, voulant que son corps soit enseveli de cette manière et fait des legs aux pauvres de la religion, distribuables aux bons soins du consistoire. Il y confirme la constitution de dot faite à sa fille Louise, veuve de Pierre Michel(in) marchand de Nîmes et fait des legs à ses autres enfants : Pierre, David et Anne. En 1681, cette dernière étant en bas âge, il désigne comme tuteur Antoine Noguier, frère de sa femme, notaire de Saint-Gilles. À David il lègue 1 700 £ « payables à sa 25^e année parfaite » et fait de Pierre son héritier universel. L'acte mentionne aussi le testament d'Estienne Noguier, passé devant Brueys notaire de Saint-Chaptes (qui pourrait être Jacques « III », lequel exerça de 1644 à 1681 – AD Gard 2 E 53 166 à 180 – à vérifier). Est nommé curateur Jacques Galafres de Saint-Chaptes, son cousin.

La lignée maternelle

Y. du Guerny a établi en 1995 la généalogie des Meynier « des Seynes » aux XVI^e et XVII^e siècles, dont nous retiendrons, cette fois en descendant :

- Étienne Meynier, baille de Brueys, qui épouse Suzanne Boisson d'où
- Guillaume Meynier, baille de Brueys qui épouse 1^o Suzanne Meynier 2^o Marguerite Jonquet
- Étienne Meynier, baille de Brueys qui épouse après 1705 Marie Jonquet, fille de Louis et de Marguerite Jonquet, de Valence dont il aura
- 1 – Étienne Meynier, négociant à Nîmes qui épouse le 19 août 1728 Louise Vincent, fille de Louis et Catherine Benézet ; elle lui donnera Étienne-David Meynier seigneur de Salinelles (*)

(*) Né le 21 août 1729, il sera décapité le 15 mai 1794 comme fédéraliste. Après avoir rédigé en 1789 avec Rabaut Saint-Étienne, comme députés protestants du tiers état, les chapitres « Liberté du commerce » et « Liberté de conscience » des cahiers de doléances de Nîmes, ce négociant fut élu comme représentant du Gard à l'Assemblée nationale puis procureur-syndic du département en 1790. Il avait épousé le 21 février 1753 Gabrielle Fornier, fille de François Fornier, négociant anobli par Louis XVI, et de Catherine Gilly. C'est d'eux que descendent les Meynier de Salinelles.

- 2 – David, viguier du mandement d'Aigaliers, qui testera le 17 décembre 1730. Il avait épousé, à Brueys en 1699, Isabelle Rossel, fille de Simon et Jeanne Verdier.

De David Meynier et Isabelle Rossel naîtront 1^o Nicolas, coseigneur d'Aigaliers, avocat en parlement ; 2^o Marie ; 3^o Anne qui épousera en 1724 Pierre Bruguière ; 4^o David ; 5^o Pierre (bâtard)

Sollicitudes familiales ...

On l'aura compris, mais il est temps de mieux préciser que les familles Bruguière et Meynier sont « de la religion » et que le baptême catholique d'Élisabeth est une simple formalité ; quant Anne Meynier, mère d'Élisabeth, elle passe aux yeux de l'évêque (*) d'Uzès, duement renseigné par le prieur de Brueys, pour une « huguenotte déterminée ». Nous verrons dans quelles circonstances la jeune fille née le 13 janvier 1726 fut instruite « aux dépens du Roy » dans la religion catholique depuis l'année 1636 (sa mère affirme cependant : « dès sa septième

année ») avant d'être renvoyée chez ses parents, à Saint-Chartes en 1743 puis placée en janvier 1745 à « dix-sept ans » (elle en a 19 !) dans la maison des religieuses de Notre-Dame à Uzès. Autant d'intrigues que motivent des arrières-pensées familio-religio-financières et religio-politiques !

(*) Bonaventure Baiÿn, 63^e évêque d'Uzès (1737-1779) ; fils d'un conseiller honoraire du parlement de Dijon, il fit bâtir l'hôpital d'Uzès et fonda dans cette ville la maison de la Providence, les écoles des Frères et la Miséricorde.

Le 60^e évêque d'Uzès fut, de 1674 à 1677, Michel Phélypeaux de la Vrillière (il mourra en 1694), d'une famille célèbre à laquelle appartiendra le comte de Saint-Florentin (né en 1705)

Si l'on en croit Anne Meynier, son feu mari Pierre Bruguier, influencé par son frère Henry qui, semant la zizanie, fit se brouiller les époux de manière inconciliable, rédigea peu avant sa mort un testament favorisant ce frère et frustrant sa propre fille de son héritage : elle aurait reçu « un tiers seulement comme légitimaire ». Dès que celle-ci eut atteint sa septième année (1733), son oncle (en tant que tuteur ?) Henry l'enleva de la maison paternelle pour l'envoyer à l'abbaye cistercienne de Mercoire, un monastère des montagnes du Gévaudan situé loin de sa mère et de son grand-père. Mais, au bout de trois ans, ce dernier demanda à son fils Henry « d'un ton à être obéi » de la lui ramener dans la maison. Cependant, très vite, un ordre du marquis de La Fare, alors commandant en Languedoc, arriva pour faire à nouveau conduire la jeune fille à l'abbaye de Mercoire, dans le diocèse de Mende « à l'insu de l'évêque d'Uzès, qui n'aurait pas consenti qu'elle fût mise autre part que dans son diocèse » et cela « par des souterrains qu'on n'a pu encore découvrir ». Et c'est également sans preuve qu'elle prétend que « ses richesses et la qualité de fermier général des droits et revenus de cette province donnaient [à Henry Bruguier] tous les accès qu'il pouvait retirer chez le commandant de la province... » Cependant, afin de rapprocher d'elle sa fille, elle obtint un ordre du duc de Richelieu pour la faire transférer à l'abbaye d'Alais (en 1741), ensuite chez les Ursulines de la ville du Saint-Esprit (*).

(*) Sur l'abbaye de Mercoire et les jeunes filles protestantes qui y furent envoyées, on pourra se reporter à ce que l'auteur a écrit dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, numéros 163, 165 et 168. Quant à Alais, il doit s'agir de l'abbaye royale cistercienne de Notre-Dame des Fonts, située au nord de Saint-Julien de Valgague (à présent « des Rosiers »)

Toujours selon Anne Meynier, sa fille parvenue à l'âge de dix-neuf ans s'ennuyait extrêmement d'une prison d'environ onze ans. La mère obtint un ordre du duc de Richelieu, le 26 décembre 1743, qui lui permit de sortir du couvent après avoir promis tout ce que l'on voulait au sujet de la religion romaine « même de recevoir la circoncision s'il était possible de l'administrer aux filles » ! Elle poursuit : « La crainte de lui faire rendre (par un époux) les fonds et les fruits d'un héritage de plus de vingt mille écus en fonds outre le mobilier a porté son oncle [et curateur] jusqu'à faire solliciter une pension de 120 livres sur le Trésor royal pour se décharger d'autant sur l'entretien qu'il est obligé de lui fournir sur l'héritage de son père, qu'il jouit paisiblement depuis quinze ans ». Et la mère va jusqu'à supposer que l'oncle « faisait agir avec tout l'empressement possible pour suggérer à sa fille de se faire religieuse ». Notons l'ambiguïté de la conduite de celui qui avait agi financièrement pour que sa nièce en fût réduite à sa dépendance dans la religion huguenote.

Après sa sortie du couvent, Elisabeth aurait décidé de suivre la religion de sa famille, bien qu'Anne Meynier se défende de l'y avoir contrainte : « Dans la maison paternelle, ses parents se sont contentés de l'exhorter à connaître et examiner avec toute l'attention possible tous les dogmes de la religion romaine et ceux de la religion protestante et après cet examen de suivre les mouvements que sa conscience lui dicterait. Elle a employé environ la moitié d'une année à cet examen, après quoi elle s'est déterminée à suivre les mêmes sentiments que ses père et mère et à pratiquer les mêmes exercices de piété que son aïeul et ses oncles exerçaient dans leurs maisons ».

Au sein de toutes ces préoccupations familiales, il apparaît cependant que l'attitude des religieuses de Mercoire est perçue positivement par la mère « malgré son zèle outre pour l'huguenotisme » ; mais si elle évoque « l'excellente éducation qu'on donne à ce monastère », c'est pour

souligner aussitôt l'hostilité de son oncle au « profit retiré » de cette éducation.

Ainsi, comme dans d'autres cas d'enlèvements de jeunes filles, ce qui pose question c'est l'imperméabilité aux tentatives d'inculquer une foi différente à ceux qui n'en ressentent pas le besoin. L'opiniâtreté de la conduite huguenote, mâtinée de peur, paraît la seule réponse envisageable à une politique inhumaine qui ne ressemble guère à l'attitude bienveillante du Roi envers ses fidèles sujets (*).

(*) Traitant du gouvernement civil, Calvin parle de « l'obéissance que nous avons enseignée être due aux supérieurs » mais aussi de la « règle qui est à garder devant toutes choses : qu'une telle obéissance ne nous détourne point de l'obéissance de celui sous la volonté duquel il est raisonnable que tous les désirs des rois se contiennent, et que tous leurs commandements cèdent à son ordonnance » ; et il souligne la perversité de telles situations. L'article III du premier Synode du Vivarais, 26 juillet 1726, stipule : « Tous les pasteurs et proposants jure[r]ont par la foi qu'ils ont au nom de Jésus-Christ d'obéir au roi de France en toutes choses, sauf aux ordonnances qui pourraient être préjudiciables à la foi et à l'Église » (cf. *les commentaires d'Étienne Gamonnet sur les Lettres de Marie Durand*).

Politique... Examinons maintenant ce qui se trame en coulisses.

Pressions religieuses

Élevée continuellement dans la religion catholique en divers couvents, présentée ensuite à plusieurs partis catholiques « qui lui auraient convenu », alors qu'âgée de 17 ans, elle était encore chez les ursulines au Saint-Esprit, Elisabeth constitue l'enjeu de manœuvres politico-ecclésiastiques dès qu'il est question de la remettre au couvent à Uzès.

En premier lieu celles de Joseph-Claude Guichard, prieur de Brueys, village originel de sa mère et lieu où elle se retire souvent après son veuvage : il épie tous ses fait et gestes et en rend compte par lettres à Joseph Chambon, subdélégué de l'intendant Le Nain (*) au département d'Uzès. Ainsi, le 23 novembre 1744, lui écrit-il : « la demoiselle en question est partie aujourd'hui pour Saint-André de Valborgne au diocèse d'Alais, où elle doit rester environ quinze jours. Nous avons convenu avec m^r le curé de Saint-Chartes qu'un ordre aux parents, dont je vous envoie les noms et surnoms, suffira, et fera moins de bruit, et il n'y a aucun doute qu'on n'obéisse, ce sont gens qui ont de quoi perdre. M^r Henry Bruguier, oncle, est le curateur de la demoiselle ; Pierre Bruguier, grand-père, est cassé de vieillesse et sans mémoire ; et David Bruguier Son autre oncle, est avec elle pour l'accompagner audit Saint-André. Je crois que le premier ordre fut adressé au s^r Henry Bruguier son oncle et curateur. Je vous envoie encore toutes les lettres de cette demoiselle que j'ai pu trouver, par lesquelles vous verrez le zèle de cette enfant pour la religion catholique. Vous les enverrez à m^{gr} l'intendant si vous le jugez à propos ».

(*) **Jean Lenain**, baron d'Asfeld, conseiller d'État : intendant de Justice, Police & Finances en la Province de Languedoc de 1745 à 1750. Sa nomination fut accueillie par les appréhensions des protestants et les espérances des catholiques. Les protestants lui attribuaient un caractère dur et hautain et l'on redoutait qu'il ne reprit les traditions de Basville [mort en 1724]. Dans le clergé catholique, au contraire, on faisait entendre les plaintes les plus vives sur le ralentissement des persécutions face à des religionnaires de plus en plus hardis et entreprenants. Cependant Le Nain – l'un des amis intimes de Montesquieu – apprit à mieux connaître les religionnaires, en particulier lorsqu'il eut à éprouver leur fidélité au roi (*voir plus loin la note sur Majal des Hubas*). Il décéda d'une mort subite le 28 décembre 1750 et fut remplacé, de 1751 à 1764, par Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint Priest (*Lettres de Marie Durand*).

On notera toutefois que le 24 décembre encore, il condamnera cinq hommes aux galères perpétuelles, deux femmes à être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours dans la Tour de Constance et ordonne un plus amplement informé pendant six mois contre 36 prisonniers, pour avoir assisté à une assemblée de nouveaux convertis ; il condamne en outre les religionnaires d'Uzès et ceux de l'arrondissement d'Arpalhargues en 2000 livres d'amende.

Joseph Chambon, avocat en parlement, célèbre subdélégué des intendants Lenain et Saint-Priest au département d'Uzès, gestionnaire

des prisons de cette cité, est le fils cadet d'Antoine-Ignace Chambon (1662-1731), docteur ès droits et avocat, juge au chapitre d'Uzès et de Marie de Bourdan (*alias* de Bourdalle, de Bourdeau). Ignace-Antoine avait pour père Pierre Chambon notaire et consul d'Uzès (1620 ?-1689 ?) et pour grand-père André Chambon, lui aussi notaire du chapitre.

Rendant compte à l'intendant, Chambon explicite la *réponse* du prier à sa demande de subdélégué. Le *zèle* de l'enfant (!) « s'exprime au naturel » et aux lettres de la jeune personne il ajoute celle du prier de Saint-Chaptes « par laquelle on comprend combien le danger est pressant pour cette demoiselle ». Le *premier ordre* fait allusion aux moyens les plus convenables pour l'enlèvement proposés par Chambon et « concertés entre le grand vicaire d'Uzès et le prier de Brueis » ; quant aux dispositions dans lesquelles il voit les religionnaires, il n'y a lieu de craindre aucun tumulte à cette occasion.

L'évêque d'Uzès, lui, considère Élisabeth ébranlée dans sa foi : elle ne va plus à l'église et a même assisté aux assemblées (*) . Il s'occupe auprès du ministre Saint-Florentin (**) de « prévenir ce malheur » en la mettant au couvent des religieuses de N.-D. d'Uzès sur le pied d'une pension de 120 livres.

(*) Fin 1743, devant la fréquence des assemblées, la multiplication des mariages et baptêmes au désert, Le Nain observe qu'il n'est pas possible de maintenir l'ordre sans l'assistance de troupes. De Versailles on lui confie que, dans la situation présente de guerre « Sa Majesté juge à propos de dissimuler le peu de troupes qu'il y a dans la province, ne permettant pas d'y exercer la sévérité qui pourrait être nécessaire ». Cette situation durera jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (28 octobre 1748). Et ce fut le 15 novembre 1750 que l'on commença, dans le Bas-Languedoc, à mettre des détachements en campagne, pour courre sus aux assemblées (*Paul Rabaut*). Ainsi fut surprise le 22 novembre l'assemblée tenue à Arpaillargues, au quartier de Fontèze (*AD Hérault, C 229*).(**) **Saint-Florentin** (Louis Phélypeaux, duc de La Vrillière, comte de) 1705-1777. Ministre des Affaires générales de la religion réformée sous Louis XV. Il devint, en 1761, ministre d'État et fut, en 1775, remplacé par Malesherbes.

Saint-Florentin n'était point au fond un homme cruel ; ses dépêches prouvent qu'à l'occasion il savait donner des leçons de modération (ce sera le cas ici, en 1747 lors de l'affaire Trinquelague) et d'humanité, même aux hauts dignitaires du clergé catholique ; mais il était trop bon courtisan pour se mettre en opposition avec le roi et avec les prêtres (*Haag, article Rabaut*). Il est intéressant de noter que la maison de La Vrillière (sa branche cadette) avait des traditions bureaucratiques. Cependant les Phélypeaux qui, depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI (soit 165 ans sans interruption) administrèrent comme ministres et secrétaires d'État les affaires de la France sous les divers noms de Pontchartrain, Saint-Florentin, Maurepas et La Vrillière, étaient sortis d'une famille autrefois protestante (Athanase Coquerel fils, *Les forçats pour la foi*, Paris, 1866, note p. 33).

Une dernière remarque : dans *l'Histoire des pasteurs du Désert* (op. cit., p. 395), Napoléon Peyrat qualifie Saint-Florentin de « frivole et acharné, dur et voluptueux ». Sans chercher davantage, cette dernière qualification ne nous semble pas sans fondement, si l'on en juge par l'influence auto-déclarée d'une certaine M^{me} de Puillo sur le comte lui-même : « *je scay [qu'il] ne m'a pas perdu d'idée* » ; mais ce sera pour accomplir une bonne action : la libération des deux sœurs Chambon enfermées chez les ursulines de Nîmes (voir *Le Lien des Chercheurs Cévenols* n° 143) .

Et le 22 décembre, Guichard revient à la charge directement auprès de l'intendant car la demoiselle Bruguère est dans sa paroisse depuis quelques jours. N'a-t-elle pas en dit au prier en présence de sa mère et d'une « ancienne prosélyte (convertie) que j'ai fait venir ici pour l'observer » que « les chants des psaumes, et hymnes, et prières des catholiques valaient beaucoup mieux que ceux qu'on chantait dans les assemblées de huguenots » ?

Le 1^{er} janvier 1745, Saint-Florentin informe Le Nain qu'il a obtenu du Roi (*) les ordres nécessaires pour faire conduire Élisabeth au couvent d'Uzès, avec une gratification extraordinaire de 120 £ sur la cassette du souverain, en attendant qu'on puisse établir sa pension sur un autre fonds, payable à échéance annuelle sur ordonnance ministérielle. Rele-

vons au passage que Saint-Florentin, pourtant renseigné sur elle par l'intendant, ignore le nom de baptême de l'intéressée !

(*) Louis XV gouverne lui-même depuis la mort du cardinal de Fleury (1743).

L'opération réussit au-delà de tout espoir. Après avoir consulté l'évêque d'Uzès, Chambon se rend seul à Saint-Chaptes chez l'oncle, qui avait rappelé sa nièce depuis quelques jours, pour notifier les ordres du Roi. Cela se fait sans aucun éclat, le subdélégué « ayant trouvé de soumission dans la demoiselle que dans l'oncle son curateur, lequel fit sa déclaration de la remettre dans le couvent d'Uzès le 17 du courant, ce qu'il a exécuté, comme il conste du reçu de la supérieure de ce couvent ».

*j'ey receut dans notre couven an exequon de l ordre si deseus la demoiselle Bruguere de S^t Chate
a Uzez ce 17 ianvier 1745 Drome Superieure*

Cependant la réaction de la mère sera démesurée.

Deuxième partie : Le séditieux Mémoire d'Anne Meynier

Sur le Mémoire dont nous allons parler, Prosper Falgairolle écrivait : « il est regrettable que le mémoire impertinent de Meynier soit égaré car, pour avoir exaspéré les autorités, il devait être de qualité et propre à réfuter les arguments contenus dans la lettre publiée par le ministre ».

Charles Sagnier, auteur de *La Tour de Constance et ses prisonnières : Liste générale & Documents inédits*, fut enthousiasmé par l'envoi que lui fit de ce Mémoire son ami nîmois Vieilles, entre les mains duquel on ne sait comment il parvint (car il s'agit de l'original paraphé, surchargé de la main de Le Nain). Il lui répondit le 24 novembre 1883 : « ... je l'ai dévoré. C'est admirable. J'en étais si heureux qu'un de mes amis qui se trouvait présent lorsque j'ai reçu et lu ne pouvait comprendre mon transport de bonheur. Il a partagé mon admiration lorsque je lui en ai fait la lecture et donné quelques explications ». Sagnier voulait le garder pour la deuxième édition de son livre, qui ne vit jamais le jour. Ce manuscrit coté 667 est conservé à la SHPF à Paris, rue des Saints-Pères. Maguy Calvayrac, qui le recopia en février 2001, en parle ainsi : « La Tour de Constance a renfermé une femme de tête qui n'a pas craint de prêter son nom pour signer en 1745 un contre-manifeste » (voir *Généalogie en Cévennes* n° 50) .

Le 20 mars 1745, Saint-Florentin écrit à Le Nain : « Je vous envoie, Monsieur, un mémoire que j'ai reçu de la V^e Bruguère vous serez sans doute offensé comme moi de l'impudence avec laquelle elle fait l'apologie de l'apostasie de sa fille, et elle donne des conseils sur le gouvernement de l'État par rapport à la religion, je crois qu'il est très à propos de la mettre en prison, tant pour la punir, que par ce qu'il n'y a pas lieu de douter que cette femme ne s'explique avec encore plus de licence parmi les gens de sa secte, et qu'elle ne puisse être dangereuse. Vous trouverez cy joint les ordres du Roy nécessaires à cet effet. Vous voudrez bien, s'il vous plaît, les faire exécuter a moins qu'il ne s'y trouve de l'inconvenient, et faire supporter à cette femme tous les frais de l'exécution ». Voici ces ordres :

De par le Roy . Il est ordonné à l'officier commandant la maréchaussée à la résidence de Remoulins, de s'assurer de la nommée Anne Meynier veuve de Pierre Bruguere demeurant à Saint Chaptes et de la conduire dans les prisons de la Tour de Constance ; de ce faire Sa Majesté donne pouvoir et commission audit officier commandant, enjoignant au concierge des prisons de l'y recevoir et garder jusqu'à nouvel ordre de notre part . Donné à Versailles le 20 mars 1745. Signé Louis, et plus bas Phélypeaux.

Le Nain lui répond le 31 mars : « l'audace avec laquelle cette femme entreprend de justifier la conduite de sa fille, et la manière dont elle s'exprime sur le traitement qu'on fait aux religionnaires mérite sans doute comme vous l'avez pensé Monsieur d'être sévèrement réprimés, ainsy je la ferai arrêter et conduire dans les prisons de la Tour de Constance, en conséquence de l'ordre du Roi que vous avez jugé à propos de m'adresser, Il m'a paru plus convenable de la faire renfermer dans les prisons qui sont destinées pour des femmes que dans d'autres où elle serait peut-être moins en sûreté et plus exposée, Je ferai payer au surplus comme vous m'en chargez sur ses biens les frais de sa capture

et de sa conduite à la Tour de Constance ».

Le même jour, il charge Chambon, son subdélégué à Uzès et Combelle, major d'Aigues-Mortes, qui a autorité sur les prisonnières, de l'exécution.

Mais c'est là vouloir vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ! L'on en jugera d'après la véritable « chasse à la femme » qui occupera longtemps leurs esprits (et ceux de bien d'autres) à cause de cette « perle » des Mémoires apologétiques des protestants (*AD Hérault, C 427*).

Une lecture du Mémoire

Les treize premières pages du Mémoire renferment plusieurs passages précieux complétant l'exposé, fait par la mère à Saint-Florentin, des malheurs de sa fille, qu'elle appelle ici *Isabeau* (*). C'est dit-elle « la tolérance publique que Sa Majesté par sa royale bonté, avait pour l'exercice de la R. P. dans les campagnes [qui fit qu'] elle n'a pas cru que son mauvais génie peut la poursuivre jusques à lui faire un crime de ce qui est toléré à tous ses voisins et plus proches parents, de même qu'à plus de six cents mille autres personnes R. P. de cette province » (page 6).

(*) Notre narration ci-dessus des opinions d'Anne Meynier est tirée de ce texte. Pour faciliter la lecture des longs passages du Mémoire, nous avons modernisé l'orthographe et, dans quelques cas, la ponctuation.

• « Elle fut enfermée dans le monastère d'Uzès ... où elle est gardée comme une criminelle d'État n'ayant pas été possible que je l'ai vue ; ni aucun de ses parents ni amis de la voir seulement à travers des grilles ; et ce n'est qu'avec toutes les peines imaginables qu'il a été permis à un domestique de lui remettre, en présence de la Supérieure quelques louis d'or pour subvenir à ses besoins, avec quelque linge » (page 7).

• « Tout ce qu'on a pu apprendre par le moyen des parents des religieuses de ce monastère c'est que M. l'évêque d'Uzès étant allé audit monastère peu de jours après qu'elle y fut, il l'avait assurée qu'il ne l'avait jamais perdue de vue ; et qu'il [avait] regardé comme un miracle qu'elle eût pu conserver les sentiments de la religion romaine en vivant parmi ses parents ; qu'il avait bien compris que lorsqu'elle était allée aux assemblées des religionnaires, cela n'avait été que pour l'obliger à prendre des mesures pour la tirer de la maison paternelle et empêcher que ses parents ne l'obsédassent à ce sujet. Et qu'à ce dernier discours, (qui sentait plutôt l'ironie que la sincérité) elle n'avait aucunement hésité à lui répondre avec fermeté qu'elle n'avait jamais été persécutée là-dessus en aucune manière que ce soit par ses parents, que ses oncles s'étaient contentés de lui fournir les moyens de connaître la vérité des dogmes de leur religion, sans user d'aucune contrainte ni supercherie à son égard et qu'elle était – de sa pure volonté avec toute la liberté et connaissance de cause [comme] il convient à la religion – dans le sentiment de ses père et mère ; Et qu'inutilement on la persécuterait pour lui faire prendre d'autres sentiments, que si dans les monastères où elle avait été emprisonnée si longtemps, elle en avait usé autrement c'était dans la bonne foi qu'elle avait agi, ayant été enlevée dès son enfance mais qu'elle rendrait grâce à Dieu tous les jours de sa vie de lui avoir fait connaître la religion protestante où elle veut persister malgré les persécutions qu'on pouvait lui susciter ; qu'à ce discours M. l'évêque avait insisté pour dire qu'il ne voulait pas croire ce qu'elle lui disait ; Et cependant il a été défendu à toutes les religieuses à l'exception de la Supérieure, d'avoir aucune conversation ni publique ni particulière avec [elle] sur le sujet de la religion ; *Ce qui fait juger avec toute apparence de raison, qu'on craint plus qu'une fille de vingt ans n'insinue plutôt ses sentiments à des filles aussi neuves qu'un verre sortant de la fournaise (!) que de prendre les leurs* » (pages 7 à 9).

Les passages en italique ont été cochés par l'intendant. Et pour nous, certains paragraphes à la fin de la première partie du Mémoire ne manquent pas de saveur :

• « Soyez persuadé Monseigneur que si cet oncle injuste n'avait le secret d'aplanir toutes les difficultés qui peuvent opérer ici la liberté de sa nièce (*), votre Excellence aurait sans doute déjà été priée par la Supérieure, et peut-être même par M. l'évêque de mettre cette fille hors de ce monastère ».

(*) Allusion aux « souterrains qu'on n'a pu encore découvrir » (page

3).

• « On a déjà même voulu entrer en composition et proposé à ma fille l'alternative de vieillir dans le monastère ou de réparer par son mariage le débris d'une maison de la religion romaine ; qu'une noble fainéantise a déjà délabrée ; Remède terrible pour sortir de captivité, et auquel il faudrait pourtant recourir, si nous n'étions pas sous la domination d'un souverain rempli d'équité qui choisit autant qu'il lui est possible des ministres de même ; le S^r Guichard prieur de Brués, n'a pas eu honte de proposer cette alternative, ni de me faire obséder pour donner les mains à cet expédient ; tant il est vrai, Monseigneur, qu'on fera servir toujours le prétexte de la religion à toutes les sauces ; Et dès qu'une fille aura un bien considérable, l'horreur de la religion ne sera plus un motif pour s'empêcher de la prendre à femme ... » (pages 9-10).

Conseils au ministre et au Roi sur la conduite de l'État

Aux représentations et supplications d'usage succèdent quelques recommandations que Saint-Florentin dut certainement peu goûter : « Je crois Monseigneur votre Excellence trop judicieuse pour trouver aucun crime en une fille qui suit à l'égard de la religion les sentiments de ses père & mère ; dans le temps qu'on laisse plus de six cents mille personnes de cette province en repos sur cet article ; d'ailleurs s'il y avait du manquement de sa part pour s'être portée aux dites assemblées ; il serait plutôt juste de s'en prendre à ceux sous la direction desquels elle vivait qu'à elle-même ; et empêcher qu'ils ne s'en fassent un nouveau motif de vexation.

« que si votre Excellence Monseigneur désapprouve que ma fille participe aux exercices publics de la religion protestante elle demeurera dans sa maison sans y paraître et donnera caution devant M. le Commandant d'Uzès à l'égard de l'exercice de la romaine ; Je crois Monseigneur votre Excellence trop remplie de piété pour vouloir exiger des actes d'hypocrisie ou des sacrilèges ; la religion et la conversion sont du ressort et compétence seulement du Créateur et Conservateur de l'univers, comme au Roi et à ses ministres d'empêcher la vexation des faibles » (pages 13-14).

Mais ce n'est là qu'un hors-d'œuvre ! vont maintenant retentir les « morceaux de bravoure » (pages 14-24) :

« Monseigneur après avoir dit à ce sujet tout ce qu'une bonne mère peut et doit dire, ayez la bonté de permettre qu'en bonne sujette du Roi, j'aie l'honneur de proposer à Sa Majesté en la personne de votre Excellence six (???) conseillers dont la fidélité ne pourra lui être aucunement suspecte, sur les résolutions que Sa Majesté pourra désirer prendre sur le compte des R. P. de son Royaume ; à savoir les rois **Louis le Débonnaire**, le dernier des princes de la première race de nos Rois, | **Henry III** dernier des Valois, | **Henry IV** premier des Bourbons, | le fameux **cardinal de Richelieu** (qu'on peut donner pour modèle des grands et fidèles ministres et le roi **Louis XIV** ; les mânes des deux premiers de ces princes diront au roi régnant qu'il eût été grandement à souhaiter pour eux, d'avoir dans leurs États un nombre considérable de sujets R. P. incapables de se laisser infester à la superstieuse, et pernicieuse maxime de recevoir dispense de la Cour de Rome, pour être dégagés du serment de fidélité due à nos rois ; Et que la superstition alla si avant de leurs temps qu'ils se virent non seulement abandonnés de leur milice et gendarmes, mais même de leurs serviteurs domestiques sous prétexte de l'excommunication

« qu'à l'égard du premier [**Louis le Débonnaire**] le clergé français se porta à des excès si outrés, que de prendre et exercer juridiction sur lui, et au lieu du Sceptre et de la Couronne, le traitèrent en moine novice, lui donnèrent une robe de pénitent et lui assignèrent une prison, »

Il s'agit de l'empereur **Louis I^{er} le Pieux** ou **le Débonnaire**, né à Chasseneuil (778-840), empereur d'Occident et roi des Francs de 814 à 840, **fils de Charlemagne** [mort en 814 ; en 813 il avait fait couronner son fils **Louis le Pieux**]. Il réprima une révolte de son neveu Bernard, roi d'Italie (818), épousa Irmingarde, puis Judith de Bavière (819), et eut, durant son règne, à combattre les révoltes de ses fils Lothaire, Louis et Pépin, jaloux de leur frère Charles, fils de Judith, à qui il avait voulu attribuer une part d'héritage. Il mourut pendant une expédition contre un de ses fils.

Avec Charlemagne, l'Occident – ou l'Europe – venait de prendre

conscience de lui-même. Cette prise de conscience d'une unité religieuse et intellectuelle aboutit même à un véritable programme idéologique et politique sous Louis le Pieux (814-840), aidé par des clercs qui le conseillaient dans le sens d'une unité impériale de plus en plus forte et d'une rationalisation des institutions en accord avec l'Église, seule détentrice de la véritable justice. Entouré d'un véritable gouvernement de clercs, Louis le Pieux, au début de son règne, put croire son programme applicable, grâce au prestige de son père et au hasard qui avait fait de lui le seul survivant des trois frères, supprimant ainsi toute possibilité de partage à la manière germanique. La mort de Pépin et de Charles, avant celle de leur père, explique l'abandon de ce projet. Louis le Pieux était bien trop convaincu de la nécessité de la défense et de la gloire de l'Église pour voir un danger dans sa politique de réforme, qui n'avait, à ses yeux, que des intentions morales. Il abandonna de même la conception laïque de l'Empire de son père Charlemagne. Dès son avènement, il renonça aux titres de roi des Francs et de roi des Lombards auxquels tenait son père et s'intitula : « Par la Providence divine, empereur auguste ». Le principe unitaire chrétien fut enfin affirmé à Reims en 816 par le renouvellement du couronnement de Louis et son sacre par le pape, comme si seule l'intervention du pape faisait l'empereur. Une série de mesures mécontenta certains nobles qui se regroupèrent autour de Bernard d'Italie. Louis le Pieux mata la révolte et fit crever les yeux à son royal neveu. **Ses conseillers ecclésiastiques lui imposèrent alors une pénitence publique qu'il accomplit à Attigny en 822.** Non contents de ce premier succès, Adalhard, Wala, Agobard et Hilduin, abbé de Saint-Denis, firent couronner et sacrer empereur son fils Lothaire par le pape Pascal I^{er} à Rome en 823. De plus en plus, le titre impérial était lié au sacre et au couronnement ; il devenait une prérogative du pape et ne pouvait être conféré qu'en Italie. Désormais, Louis le Pieux va être tiraillé entre des influences contradictoires, celles des clercs partisans de l'unité et celle de sa femme Judith, une Bavaroise, épousée en 819, qui, dès la naissance en 823 de son fils, le futur Charles le Chauve, n'eut de cesse que l'on appliquât le principe du partage en royaumes en faveur du nouvel héritier. Ce fut à qui dominerait la volonté du monarque ...

« le second sur pareilles menées, s'est vu non seulement renversé du Trône mais encore il vit sa Couronne et le Royaume passer en mains étrangères.

« À l'égard du roi **Henry III** [dernier des Valois] les princes de la Maison de Guise tentèrent la même voie pour parvenir à renverser ce prince du Trône, la bulle du pape Sixte V publiée à Rome le 5^e mai 1589 et à Paris le 24 du même mois portant excommunication de ce roi et de tous ceux qui le serviraient fait foi de ce fait. Mais une petite partie de ceux de la religion romaine lui ayant demeuré fidèle, et tous les religieux à la tête desquels était le roi de Navarre son beau-frère, on ne put le renverser du Trône que par un assassinat & le roi **Henry IV** [premier des Bourbons] reçut en 1591 de semblables faveurs du pape Grégoire XIV qui pour le soutien de sa bulle foudroyante envoya son neveu le seigneur Sfondat à la tête de 10 000 hommes.

- Il s'agit du (229^e) pape **Grégoire XIV** (ap. septembre 1590-15 octobre 1591), **Nicolas Sfondrati**, né en 1535 à Crémone.
- Le 227^e avait été **Sixte-Quint** (1585-1590), **Félix Peretti**, né en 1520. Il travailla à la réforme dans l'esprit du concile de Trente et intervint activement dans les querelles religieuses de la France au moment de l'avènement d'Henry IV.
- Henry IV, encore Henry de Navarre, avait été excommunié en 1585 pour son abjuration (ayant adhéré au catholicisme en 1572, il s'était rétracté en 1576). Il le sera une seconde fois par Innocent IX, 230^e pape (1591) qui ne régna que deux mois « tout juste si [le successeur de Grégoire XIV] a pu intervenir dans les affaires de la France, pour y soutenir la Ligue contre Henry IV qu'il a excommunié ».
- Selon certains historiens, le cardinal Nicolas de Crémone [futur Grégoire XIV] « était un homme nullement fait pour commander ... pusillanime, paresseux et infatué de sa personne, il n'avait aucune des connaissances qui sont de nécessité pour un simple évêque. C'était un paon pour la vanité, une oie pour la sottise » [...] Cinq jours après son couronnement, il se prononça hautement pour les jésuites et se tourna même du côté de l'Espagne et de la Ligue ... Il fit plus, dit Mézerai, il employa les trésors que Sixte-Quint avait laissés dans les caves du Vatican ... pour lever un corps d'armée de douze mille

hommes qu'il envoya au secours de la Ligue et dont il confia le commandement au comte Hercule Sfondrate, son neveu, qu'il avait créé duc de Monte-Marciano. Ensuite il publia deux monitoires qui enjoignaient aux ecclésiastiques, aux seigneurs, aux magistrats et aux fidèles, de sortir des États de Henry de Bourbon dans un délai de quinze jours, sous peine d'excommunication ; il fulmina de nouvelles bulles contre le roi [Henry IV, né en 1553, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret – roi de France de 1589 à 1610], le déclarant relaps, déchu de la couronne et privé de tous ses domaines et seigneuries ... mais ces censures produisirent un très mauvais effet. Le Parlement ... condamna au feu les bulles pontificales ... Une assemblée d'évêques déclara qu'elles étaient contraires aux canons, aux conciles, à l'esprit de la doctrine évangélique, aussi bien qu'aux usages constants de l'Église gallicane, qu'elles étaient abusives dans le fond et dans la forme. Enfin le roi, loin de rien perdre de son autorité, se trouva plus puissant qu'auparavant, et révoqua les anciens édits rendus contre les huguenots.

« Ce roi d'ineffaçable mémoire dira que le petit nombre d'évêques, et les autres ecclésiastiques romains, qui lui demeurèrent fidèles avec une légère partie des peuples de cette religion auraient été des victimes sacrifiées à leur fidélité ; si une armée de R. P. (plus considérable par la valeur de ceux qui la composaient que par le grand nombre) n'eût porté ce grand roi sur le Trône des Français à travers le fer et le feu ; Il dira pareillement qu'après son changement de religion les R. P. lui conservèrent la même ardeur et fidélité ; Et que nonobstant son changement de religion, Il fallut mourir par un assassin fait de la main d'un moine ».

« L'ombre de ce fameux **cardinal [de Richelieu]** dira, que sur les propositions qui furent mises en délibération sous le règne de Louis XIII d'exterminer tous les R. P. de ce Royaume, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus au roi Henry IV son père ce généreux ministre, plus attaché aux vrais intérêts de son Roi, et de sa patrie ; qu'au zèle exterminateur de la Cour de Rome, nonobstant son état d'évêque & de cardinal, n'hésita pas à se récrier ; Et dire au même Roi que bien loin de les exterminer s'il n'en avait pas dans son Royaume une aussi grande quantité qu'il y en avait ; Il faudrait mander dans tous les pays étrangers pour en acheter à quel prix que ce fût ; que c'était le véritable bouclier des Rois de France ; tant par la conservation de leur personne ; que de leur royale autorité, que selon les principes de leur religion, l'idolâtrie même des anciens Empereurs romains, ne leur serait jamais un motif pour manquer d'obéissance ni de fidélité à leurs Rois.

« Le roi **Louis XIV** pourra dire qu'il a encore mieux éprouvé cette obéissance qu'aucun autre ; lorsqu'après trente & quelques années d'un règne des plus heureux, et des plus triomphants, ses voisins et ennemis justement persuadés qu'ils ne pouvaient ni vaincre ni arrêter le cours de ses prospérités, qu'en détruisant la France par les Français mêmes ; lui suscitèrent des émissaires pour lui faire entendre avec le secours de la Cour de Rome ; qu'il n'était pas de la dignité d'un grand Roi comme il était, de souffrir qu'une partie de ses sujets différât avec lui de sentiments sur la religion ; Et en l'obligeant à proscrire la religion P. ; & les ministres P., lui firent employer ses troupes contre ses propres sujets qui en vertu des édits qu'il rendit à cette occasion, firent des conversions immenses ; en faisant aller les R. P. à la messe, & autres exercices, le sabre levé, l'épée et la hallebarde aux reins ; Sans qu'aucune de ces misérables victimes d'un zèle et d'une politique à laquelle on ne peut donner de nom ; fit jamais le moindre semblant de résister ; la noblesse, le rang, ni le sexe n'étant d'aucune considération sur cet article cependant tout ce qui en arriva de fâcheux pour ce Roi, ce fut seulement que presque tout ce qu'il y eut de sujets R. P. de l'un & de l'autre sexe ; en âge de vigueur, cherchèrent leur salut dans la fuite ; et furent se réfugier par millions dans les États voisins ; où ils portèrent outre l'usage de diverses manufactures, des trésors immenses, malgré toutes les précautions qu'on prenait pour les arrêter sur les frontières et les cruautés qu'on exerçait sur ceux qui avaient le malheur de se laisser prendre : de manière qu'il ne resta guère que des gens vieux et des enfants

« le Roi dira encore que bien loin que ses ministres l'avertissaient de ce qui se passait, Et des pertes immenses qu'il faisait de ses sujets les plus opulents, l'odieuse flatterie les portait à dire qu'il avait suffi aux peuples de savoir que ce fût sa volonté de les voir dans la religion romaine pour que chacun se fit un plaisir de se montrer tel pendant qu'en consé-

quence de ces mêmes édits les roues les gibets, les galères, les tours, & citadelles étaient remplies de victimes du protestantisme qui avaient été prises dans leur fuite ou à cause de l'exercice clandestin de leur religion ; on leur faisait un crime capital de la chose du monde la moins criminelle ; car dans le fond hormis de chercher à se prévenir de faux préjugés, pût-on trouver mauvais de voir des sujets qui pensent différemment sur le compte de la religion, qui est une affaire d'une étendue très considérable ; et regarder comme choses indifférentes une Chambre d'une Cour de parlement ; Et souvent toutes les Chambres assemblées faire partage sur les clauses d'un testament ou d'un autre acte, nonobstant que ces Cours soient l'élite du bon sens & de la sagesse, et gens qui ont passé toute leur vie à l'étude des lois. Sur le nombre immense des sujets qui étaient sortis du Royaume, il y en avait des centaines de milliers sans bien ni autre industrie que celle de pouvoir porter les armes, Ils prirent effectivement ce parti sous divers souverains, qui peu de temps après firent sentir par leur confédération combien il eût été important à ce grand monarque d'avoir conservé des sujets que ses armées trouvaient en face, et qui faisaient l'élite des troupes de ses ennemis ; Holstet et plusieurs autres lieux ensuite firent foi de ce fait. Ce ne fut pas à cela seul qu'il put connaître le tort qu'il s'était fait à lui-même et à tout son État, les trésors immenses qui étaient passés chez les étrangers ne circulaient plus dans le Royaume ; Et après quelques années de guerre, les finances du Roi étaient épuisées, et celles des sujets qui restaient dans son Royaume tirant à leur fin ; Il fallut payer les troupes avec beaucoup de papier, et peu d'argent ; et malgré leur bravoure et leur exacte fidélité, les voir souvent manquer des choses les plus nécessaires à la vie ».

De tout cela, Anne Meynier tire les leçons édifiantes pour une sage conduite des affaires du Royaume :

« C'est, Monseigneur par les expériences que l'on peut sainement juger de ce qui est convenable ou contraire au bien de l'État,

« Il dépend du Roi d'accorder sa protection à ses sujets R. P. qui ne trouveront jamais rien de dur, ni d'insurmontable pour le soutien de sa gloire de son autorité et la conservation de son auguste personne ; Ils sont encore du moins pour ce qui concerne cette province, à peu de choses près, en aussi grand nombre qu'ils étaient il y a 60 ans et aussi opulents, malgré la quantité immense qui a passé en pays étranger ; Et les persécutions qu'ils ont essuyé ; tant il est vrai que ce que Dieu protège ne saurait périr ; de façon que quand même les règles de l'équité ne seraient pas des aussi pressants qu'ils le sont envers un Roi rempli de justice ; l'avantage de son État, ses propres intérêts, et surtout celui de ses descendants, & de tous les princes de son auguste sang demanderait leur conservation. Il dépend également de Sa Majesté de les chasser hors de sa domination et d'élever si bon lui semble l'autorité de la Cour de Rome sur les débris de la sienne, et leur retracer les routes qu'ils ont tenu dans les occasions ci-devant marquées ; Pour parvenir à ce dernier but nul expédient ne saurait être plus propre qu'en prêtant son autorité à M. les évêques & autres ecclésiastiques romains pour enlever leurs enfants ; D'autant mieux que ces messieurs ne s'adressent jamais à des enfants de crocheteur ou autres semblables, mais à ceux des meilleures maisons du pays, les autres état des âmes peu dignes de leur attention, Et leur fortune peu propre à récompenser le zèle d'un serviteur, ou d'un courtisan ; Comme il y en a fort peu qui sachent par expérience à quel point il est dur de se voir enlever ses enfants ; Ils semblent se faire un jeu de disposer de ceux ; Dieu veuille les guérir de cette injuste fièvre ou les disposer à s'accorder entr'eux à régler leur discipline ecclésiastique de façon à être occupés du soin d'une famille qui leur soit propre, pour qu'ils puissent laisser en paix celles où ils n'ont aucune part

« Monseigneur comme nous sommes incapables de chercher de bornes à l'obéissance que nous devons au Roi nous ne cesserons aussi de le supplier très humblement de délibérer sur les règles de l'équité les ordres qu'il plaira [à] Sa majesté de nous prescrire ; Si sa royale bonté nous fait la grâce de ne nous en prescrire que de cette sorte ; on ne nous traitera plus en esclaves, Et comme de sujets libres, nul ne disposera nos enfants que nous mêmes, ou le Roi pour le service de ses armées, Et le soutien de sa gloire usage auquel nous nous ferons toujours un vrai plaisir et honneur de les consacrer ... »

Troisième partie : Une si longue traque ...

Le 2 avril 1745, Chambon relate à Le Nain l'insuccès de la capture d'Anne Meynier : « Le brigadier de la marechaussée de Remoulins se trouva chez moi au moment que je recevois vos ordres, je lui remis sur le champ celui du Roi pour qu'il allât l'exécuter sans différer après m'être assuré que la demoiselle Bruguier étoit chez elle ; mais comme toutes les démarches de la marechaussée sont extrêmement observées cette demoiselle fût avertie au moment que le brigadier mit le pied sur la porte de la maison qu'elle occupoit : Et s'évada par quelque porte dérobée ; Ce qui m'obligea de m'adresser sur Le champ à m^r De Lafarelle notre Commandant [à Uzès] qui donna les ordres les mieux entendus pour la faire arreter mais qui ont été cependant infructueux. La chose dans cet état j'ay fait inventorier ses effets, et les ai donnés en garde au maître de la maison qu'elle occupoit ; Et je ne cesseray point de faire des perquisitions partout où je jugeray convenable ».

Si tout porte à croire que la veuve se tient sur ses gardes depuis l'envoi du Mémoire. Heureusement, l'intendant peut compter sur le prieur de Brueys ! Le 4 avril, Guichard l'avise d'abord qu'Anne Meynier ne manquera pas de sortir de l'État et de ramasser tout son bien, qui consiste en 15 000 £ environ « tout en argent ». Elle a une « partie » de 7 000 £ à Saint-Chaptes, chez son beau-frère Henry Bruguier, environ 5 000 £ chez son oncle Étienne Meynier, marchand de Nîmes ; les 7 000 £ « paroissent par acte public » (*) mais le reste ne sont que des lettres de change ; « elle d'autres parties que je ne sçay pas ».

(*) Il s'agit des 6 000 £ de sa dot et des 1 000 £ d'augment qu'elle a gagnés par le prédécès de son époux, mentionnés dans son contrat de mariage du 16 juillet 1724 passé par devant m^{es} Sauvans et Chamand. Nous savons par ailleurs qu'elle projette de s'établir à Genève, sachant « qu'il faut du bien dans ce pays-là ».

Il continue ainsi : « J'ay l'honneur de vous représenter, que vous rendriez un grand service à la fille de cette demoiselle, qui est reléguée dans le couvent des dames religieuses d'Uzes, si vous vouliez bien donner des ordres pour que ces sommes restassent entre les mains des débiteurs ; C'est le seul expédient qui restera pour pouvoir procurer un établissement à cette enfant, qui reviendra infailliblement dans la religion catholique de lors que sa mère n'aura plus occasion de luy écrire, n'y de la voir. La part que je prens aux intérêts d'une enfant que j'ay dirigée pendant tant des années, et qui m'a paru toujours un tres bon sujet, tant par son esprit, que par la docilité de son naturel, et qui n'a été séduite qu'à force des menaces de la part de ses parens, m'oblige à vous conjurer par tout ce qu'il y a de plus saint, de vouloir bien luy accorder vostre protection dans cette occasion ; j'ay l'honneur de vous assurer, que si cette somme luy étoit sauve, il ne manqueroit pas de partis catholiques pour son établissement. J'espère tout de votre bonté et de vostre pitié ... »

La suite découlera de ses vœux. Le 12 avril, Le Nain demande à Chambon de procéder à des vérifications sur ce qu'affirme le prieur : « Je vous envoie ci joint une lettre du curé de Bruiés qui propose de faire arrester entre les mains des S^{rs} Bruguier et Meynier une Somme de 15 000 £ qu'il craint que la veuve Bruguier n'emporte en pais étranger, et qu'on pourroit conserver pour sa fille qui est au couvent, Je vous prie de vérifier la vérité de ce qui est supposé par ce curé, et de m'en informer en me marquant les mesures qu'on pourra prendre pour assurer la somme dont il s'agit à la d^{lle} Bruguier ». Chambon s'exécute et consulte à Uzès le contrat de mariage passé chez Chamand : « le s^r Pierre Bruguier reconnoit à Anne Meinier sa future belle fille une somme de 6 000 £ et la lui assure sur tous ses biens » ; mais si ces 7 000 £ semblent bien assurés à sa fille, le subdélégué n'a rien pu savoir des autres sommes que la mère avait « en maniment ». Guichard l'a cependant assuré avoir eu en main plusieurs billets à ordre tirés sur le s^r Meinier marchand à Nîmes, mais il y a tout lieu de craindre que cet argent n'ait déjà été retiré. Chambon avoue qu'il ne voit comment on pourrait l'arrêter entre les mains du débiteur, lequel – fort zélé protestant – sera sans doute porté à favoriser sa nièce dans sa retraite hors du Royaume. Le subdélégué de Nîmes pourrait peut-être tenter de faire avouer la dette audit Meinier, alors l'intendant pourrait en arrêter le paiement. Tel est le seul expédient pour assurer les sommes non établies par des actes. Et pour ce qui est de la constitution dotale et de l'augment, il serait à propos d'en détourner les intérêts au profit d'Élisabeth, sur un ordre de Le Nain dont l'exécution par les S^{rs} Bruguier s'opèrera sans difficulté.

Voire ! Le 21, l'évêque d'Uzès écrit à l'intendant : « On m'apprit hier

que M^r Bruguiere venoit de payer a la mere de la ^d^elle Bruguiere sa dot. Ce qui me confirme ce fait, c'est que je scais que m. Bruguiere a demandé depuis quelque temps dix mille francs icy a Sanier son commis pour l'équivalent, qu'il y a quelques jours que le d. Sanier avoit ordre du S. Bruguiere de luy tenir prêts 7000 £, et qu'hier il toucha 3000 £ du S^r Voulard receveur. Il seroit triste que cette somme passa en pays étranger avec Son bien, ce qui mettroit la fille dans l'impossibilité de s'établir. Je dois encor vous avertir que le prieur de Bruyès qu'on accuse avoir attiré le dernier ordre contre cette femme a reçu des avis positifs que sa vie n'étoit pas en sureté, des personnes dignes d'en être crues ont donné les memes avis directement a mon grand vicaire concernant la personne dud. prieur, et j ay cru ne devoir pas les negliger, sachant par experience aquoy ces gens sont capables de se porter. Je me souviendrai toujours de l'assassinat commis en 1740 dans la personne du curé de Bouquet de mon diocèse » (*tel passage a été souligné par Le Nain*).

Le 21 également, Guichard confirme à Le Nain ces menaces : « Quel sujet de crainte pour ma vie que puissent me donner des huguenots de tous ces cantons ; surtout étant exposé comme je le suis dans un désert sans catholique et dont les advenues sont autant des gorges les plus affreuses, je ne sçaurois me dispenser de vous donner avis qu'on vient de m'assurer, que le S^r Henry Bruguiere a payé les sept mille livres qu'il devoit a Anne Meynier veufve de Pierre Bruguiere pour reste de sa dotte. Comme il n'y a plus lieu de douter que cette femme aiant amassé tout son argent, sortira du royaume, j'ay creu que vous ne trouveries pas mauvais, que je vous adressast son signalement, pour l'envoyer si vous le juges a propos, sur tous les passages du Rhône avec ordre de l'arrêter ; je suis persuadé qu'elle est encore dans ce pays ; mais qu'elle n'y restera pas J'espère que vostre zele pour la cause de Dieu vous fera employer vostre autorité pour soutenir une pauvre orpheline, qui sans vostre secours sera destituée non seulement de tout secours du côté de ses parents, mais des biens de la fortune ; et pour mettre la vie d'un pauvre curé a l'abbey de la rage des rebelles, qu'il ne s'est attiré que pour remplir les devoirs de son ministère, et soutenir les intérêts de son prince, et qui a l'honneur d'être etc. »

Signalement d'Anne Meynier veufve de feu Pierre Bruguiere :

Agee de quarante ans, d'une taille mediocre, les cheveux et les yeux noirs, le visage rond et un peu ovale, gravée de la petite verole, aiant une cicatrice au menton

Le 26, Le Nain établit une ordonnance portant défense de payer aux débiteurs de d'Anne Meynier :

Jean Lenain, Chevalier, Baron d'Asfeld etc.

Etant informé que la Dem^{le} Anne Meynier nouvelle convertie veuve de S^r Pierre Bruguiere du lieu de S^t Chatte, diocèse d'Uzès, prémédite de sortir hors du royaume pour cause de religion, et que dans cette vue elle veut exiger le payement de plusieurs sommes qui luy sont dues par les S^{rs} Henry Bruguiere du même lieu, et Meynier mar^t de Nismes. Ce qui est formellement contraire aux dispositions des réglemens du Conseil concernant les religionnaires, veu lesquels,

Nous deffendons auxd S^{rs} Henry Bruguiere du lieu de S^t Chatte, Meynier marchand de Nismes, et à tous autres debiteurs de la dem^{le} Anne Meynier veuve du S^r Pierre Bruguiere, de faire alad. Veuve aucun payement des sommes qu'ils peuvent luy devoir á quelque titre que ce soit, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement par nous ordonné sous peine de payer deux fois, et d'être poursuivis et punis comme ayant aydé et favorisé l'évasion de lad. veuve Bruguiere auquel effet ordonnons que la presente ordonnance sera signifiée auxd S^{rs} Bruguiere, Meynier, et autres debiteurs delad veuve, afin qu'ils n'en puissent pretendre cause d'ignorance, fait a Montpellier le 16 avril 1745 Le Nain

Jean Mercier huissier au Sénéchal d'Uzès se déplacera le 28 avril à Saint-Chaptes pour l'intimer et signifier à Henry Bruguiere, à la suite de quoi il se rendra à Nîmes au domicile du S^r Meynier pour procéder de même.

De son côté, Le Nain répond le 26 à la lettre de l'évêque d'Uzès pour lui signaler l'ordonnance qu'il vient d'établir et lui confier son embarras à propos des menaces faites contre le prieur de Bruyès : « Je ne vois pas ce que je puis faire pour en prevenir l'effet des qu'on [ne] connoit pas les auteurs, ainsy je ne puis que vous supplier de vouloir bien vous faire donner des plus amples éclaircissemens a ce sujet en remontant a la source des premiers avis qui ont été donnés de ces menaces, et d'avoir la

bonté de me faire part de ce que vous aures pu devouvrir ».

Il écrit aussi à Guichard, en réponse à ses lettres des 4 et 21 avril : il lui parle de l'ordonnance et le remercie pour le signalement qu'il lui a adressé, et dont il fera usage.

Cette ordonnance, l'intendant l'envoie le même jour à ses subdélégués d'Uzès (Chambon) et de Nîmes (Tempié) afin de la faire signifier aux s^{rs} Bruguiere et Meynier et aux autres débiteurs de la veuve Bruguiere qu'ils pourraient connaître, avec prière de la renvoyer ensuite. Un qui-proquo se prépare ...

Toujours le 26, Le Nain contacte six autres de ses subdélégués : Prat (au Saint-Esprit), Combe, Duret (*) , Beaulieu (à Beaucaire), Tavernol (à Villeneuve-de-Berg) et Dumolard (à Tournon) et – en exposant la préméditation de la sortie du Royaume de la veuve Bruguiere – leur envoie son signalement, en les priant de le faire répandre dans leur département sur la côte du Rhône et de ne rien négliger pour la faire arrêter à son passage.

(*) Nous n'avons pu (encore) déterminer les départements auxquels Combe et Duret se rattachent.

Découvrons ensuite deux exploits de Joseph Belun, brigadier de la maréchassée du Languedoc à la résidence de Nîmes. Le 27 avril, se transportant d'abord à la maison du sieur Meynier, marchand de Nîmes, il lui intime et signifie l'ordonnance de Le Nain, du 26, et s'entend répondre que Meynier « ne lui devoit rien ». Il se présente ensuite à Saint-Chaptes, distant de trois lieues, où Henry Bruguiere lui déclare que ces sommes « luy avoit été reconues dans son contrat de mariage avec sieur Pierre Bruguieres suivant la quittance du 21^e du presant mois receüe par M^e Darlhac notaire de Nismes, estrait de la quelle nous exhibé, ne luy restant entre ses mains que la somme de mille livres de son augment dotal ». Après quoi, « attendu l'heure tarde », Belun est obligé de coucher à La Calmette.

Le lendemain 28, Tempié informe Le Nain des résultats négatifs de la démarche de Belun. Le surlendemain 30, il s'entendra répondre que, prié de signifier l'ordonnance à Meynier, il aurait dû comprendre qu'ayant un subdélégué à Uzès, l'intendant lui en avait adressé une pareille pour la faire signifier à Bruguiere, Saint-Chaptes n'étant qu'à une lieue d'Uzès ; ainsi était-il inutile d'y envoyer Belun. Il ajoute perfidement : « je ne vois aucun moyen de faire payer la course ». Le Nain avait été averti par Chambon qui l'avait informé de la double signification, selon ce que lui a rapporté Mercier. Le subdélégué pense que la demoiselle Bruguiere n'a pas d'autres débiteurs et qu'elle n'a « point encore quitté ces cantons », ajoutant qu'elle agit avec beaucoup de ruse pour tromper ses recherches. Dès ce 28 avril, les subdélégués contactés le 26 donnent de leurs nouvelles. Beaulieu, basé à Beaucaire, a pris les mesures convenables, notamment pour la côte du Rhône depuis Saint-Gilles ; il signale toutefois que les fugitifs s'en vont ordinairement par le Saint-Esprit ou par le Vivarais. Tavernol, de Villeneuve-de-Berg, a envoyé le signalement de la veuve dans tous les ports situés le long du Rhône et aux deux brigadiers de maréchassée de son département (1^{er} mai). Prat a remis ledit signalement aux employés qui sont sur le pont du Saint-Esprit ainsi qu'aux maréchassées de ce lieu et de Bagnols (5 mai). Robert Dumolard, en poste à Tournon, en a envoyé des copies dans tous les ports sur la côte du Rhône de son département : il semble sûr de son affaire.

Le 7 mai, Chambon s'émeut de la situation du curé de Brueis et du danger qui pèse sur sa vie : l'évêque d'Uzès l'ayant chargé de représenter à Le Nain qu'il serait convenable pour sa sûreté de lui adresser (à lui subdélégué) certains ordres, dans un but qui fit autrefois ses preuves sous Basville, au temps de la révolte des huguenots. Il s'agit de convoquer les principaux habitants de la paroisse de Brueis – qu'il désigne et considère comme étant « les plus considérables de ces cantons » – auxquels il enjoindra de la part de l'intendant de veiller à la sûreté dudit curé, à peine d'en répondre sur leur tête. Ne sont-ils pas d'autant plus suspects à Guichard, qu'indépendamment du grand crédit qu'ils se sont acquis parmi les religionnaires dont ils favorisent les assemblées, ils sont encore parents de la demoiselle Bruguiere dont ils épousent vivement les intérêts ? Cependant Le Nain n'est pas de cet avis et répond le 12 à Chambon que, dans les circonstances présentes, les mesures qu'il propose de prendre pour la sûreté du prieur « donneroient lieu aux NC. de penser qu'on les craint, elles auroient un cri d'allarme qu'il ne convient pas de marquer ».

Plusieurs mois passent sans rien signaler. Le 6 septembre, l'intendant rappelle son subdélégué à l'ordre : a-t-il perdu de vue la capture de la veuve Bruguière ou celle-ci est-elle sortie du royaume ; peut-on espérer de la faire arrêter ? Chambon lui répondra de manière détaillée dès le surlendemain :

Il a fait faire plusieurs courses à la maréchaussée, sans effet. Il y a moins d'un mois, il fit investir par la troupe trois maisons voisines du couvent où Elisabeth est enfermée, la Supérieure ayant soupçonné qu'Anne Meynier s'y trouvait ; mais la perquisition, menée dans le secret, s'avéra inutile. Il a fait faire des recherches à la foire de Beaucaire et dans Avignon, où elle s'était, dit-on, réfugiée. Il est cependant certain qu'elle n'est point sortie du Royaume : en témoigne certaine lettre écrite depuis peu de jours au prieur de Brueis, pour lui demander quelle voie pourrait-elle prendre pour obtenir la révocation de l'ordre du Roi.

Cette lettre, qui lui est parvenue par une voie qu'il ne put déclarer, a donné lieu à Chambon de soupçonner qu'elle était partie de Saint-Hippolyte du Fort, où la demoiselle a des parents. Si des ordres étaient donnés au subdélégué de ce département, peut-être pourrait-on la découvrir, sachant néanmoins que chacun se prêterait à sa sûreté dans un pays tout religieux. Et on pourrait agir de même à Nîmes, où elle a encore des parents.

Le 13 septembre, Le Nain donne des instructions en ce sens à Daudé [sgr d'Alzon, Arrigas, Beaufort], son subdélégué au Vigan et à Tempié, son homologue nîmois, leur ordonnant de « faire faire de secrètes recherches et de ne rien négliger pour la faire arrêter cette capture étant de la dernière importance », « a S^t Hipolite de Durfort | du Fort / ou à Durfort » (*) et à Nîmes.

(*) Cette curieuse dénomination, de surcroît raturée, témoigne d'une certaine confusion des lieux : Saint-Hippolyte, viguerie de Sommières (baillage de Sauve), diocèse d'Alais et Durfort, même viguerie, diocèse de Nîmes.

Le 16 octobre, Tempié rendra compte à l'intendant de sa mission : « J'ay confié à Domergue garde de la Connetablie, [votre] lettre pour tacher de faire arreter la d^{lle} Anne Meynier ... il m'a dit qu'il la connoissoit parfaitement & qu'il se donnera des mouvemens pour la decouvrir & l'arreter, qu'il croit qu'elle n'est pas a Nismes, & pense qu'elle est dans une campagne appelée Brueix, a deux lieues d'Uzès, je ne crois cependant pas qu'il faille aller sur les lieux, a moins qu'il ne soit assuré qu'elle y est, j'ay d'autres personnes pour decouvrir si elle s'est retirée a Nismes ches ses parens, comme vous me le dites dans votre lettre, & si je decouvre ou elle est, seurement, elle sera arretée, mais jusques a present il ne m'est rien revenu de certain a cet egard, si vous avés eu quelques nouvelles depuis le mois de septembre, je vous supplie de m'en doner ». *Brûlerait-on ?*

Le même jour, Daudé d'Alzon répond qu'il a fait faire en secret les plus exactes recherches tant à Saint-Hippolyte qu'à Durfort (!) mais qu'elle n'y a pas paru. Il est vrai qu'elle a des parents à Saint-Hippolyte qui pourraient la tenir cachée, aussi les fait-il épier par une personne de confiance ...

Anne Meynier est enfin capturée ...

Le 2 juillet 1746, au terme de plus de quinze mois, la longue traque va s'achever. Prenons connaissance de la relation qu'en font Jacques Domergue et Jacques De Lacour, accompagné de quatre cavaliers, tous assistés d'un détachement de vingt hommes et d'un sergent du bataillon d'Euzet :

L'an 1746 et le ... (*) du mois de juillet avant midy par Nous Jacques Domergue garde en la connettablie et marechaussee de France, Jaques De Lacour brigadier, Louis-Rebouillet, Pierre Sautet, Simont Escouloy, Et Estienne Chapel cavaliers de la marechaussee du Languedoc tous residens a Remoulins et Nîmes, en execution de l'ordre du Roy en datte du (*blanc*) laxé contre la nommée Anne Munier veuve de Pierre Burguiere du lieu de S^t Chattes, sur l'indicquation qui nous a este faite que

cette dernière estoit refeuziee au lieu de Bourdiguet et dans la maison du s^t Sourbier menager h^{ant} dud lieu, nous sousignes serions partis de nos rezidances, et nous nous serions transportes aud lieu de Bourdiguet et Bru[e]lis, ou estant au petit poin du jour aurions avec les susnommés, et un detachement de vingt hommes et un sergent du batallion d Oxet (Euzet) En cartier a Uses fait investir lad^{te} maison de Sourbier, et apres une petite intervalle de temps, la demo^{lle} Burguière auroit pareu a la fenetre, laquelle avons constitué prisoniere, et avons en conformitte du subdit ordre, conduite et menee en bonne seure garde, a Uses, ou nous avons laissé ledit detachement en lad^{te} ville et nous aurions conduit la d^{lle} Burguière dans la tour de Constance, remise a M. Combelle major de lad^{te} tour et plasse d Aiguemorte, qui nous en a fait sa decharge et avons dressé le presant verbaill pour servir et valoir ainsin que de raison *De Lacourt Domergue*

(*) Le jour n'est pas précisé mais la lettre de Chambon à Dheur, datée du 2 juillet, marque « ils l'ont traduite icy [à Uzès] de grand matin, et continuent leur commission jusqu'à la prison de la tour de Constance ». Le 2 juillet est également la date indiquée par le major Combelle lorsqu'il réceptionne Anne Meynier à Aigues-Mortes et celle de son arrestation (« le deux de cé mois ») comme le déclarera la prisonnière lors de son interrogatoire du 21 juillet.

Le 2 juillet, Chambon en informe Le Nain (qui se trouve alors à Paris) ; il précise que, d'Uzès, la prisonnière a été traduite à Nîmes et, de là, à la tour de Constance. Dans une autre lettre adressée à Dheur, secrétaire en chef de l'Intendance de Languedoc, il marque : « je leur ay avancé [à l'escorte] un louis d'or pour les fraix d'une voiture, ou pour leur route dont le s^t Domergue m'a fourni un récépissé ».

Nous Major D Ayguesmortes, certiffions que le S^t La cour, et Domergue gardes de la Connetablie ont remis aujourd'huy dans la tour de Constance la nommée Anne Mennier Veuve de feu Pierre Bruguiér,

a Ayguemortes Ce 2^e juillét 1746

Combelle

Le même jour, profitant de l'« aubeyne » sous prétexte de service, Combelle n'a guère scrupule d'écrire à Paris – en passant par Domergue, garde de la Connétablie, et le subdélégué de Nîmes – pour crier famine auprès de Le Nain, non sans crainte (pure politesse !) de l'importuner : « dans un pays ou vous estes occupé des affaires bien plus serieuses. « Puis que j'en ay l'occasion permettés moy de vous supplier icy de me continuer vos bontés auprès de M. le comte de S^t Florentin, pour une gratification annuelle sur les amendes, je scais Monsieur que les pensions ont esté supprimées, mais cella revient au mesme quand on a la protection pour quelqu'un aussi accredité que vous, mes revenus sont mediocres, ces sorte d'aubeynes viennent toujours fort a propos, je n'ay pas besoin de vous rappeler combien je desire me rendre utile, c'est cette bonne volonté qui vous engagea Monsieur de me faire accordér une l'année dernière de 300 £, j'attands donc encore Monsieur que vous désignerés vous i employér, soyes bien persuadé que j'en auray la plus bien reconnoissance ... ».

Tout le monde semble nager dans la satisfaction, notamment Tempié qui, en octobre dernier, a bénéficié du flair du nîmois Domergue et se fait le messager de Combelle ; n'en rajoute-t-il pas en écrivant le 3 juillet : « nous nous flatons, Monseigneur, de votre retour prochain, et je souhaite que votre voyage soit heureux » ? Quant Dheur, s'adressant le 6 juillet à Chambon « Je ne doute pas pas que M. l'Intendant ne soit bien aise de cette capture, et il en fera payer les frais a son retour ».

Cet état des frais, établi et signé par De Lacour, est daté du 8 juillet. Il totalise 294 £, y compris 60 livres qui lui sont dues pour ses différentes courses à la recherche de la veuve Bruguière, et perquisitions qu'il a faites autrefois avec sa brigade. On y remarque notamment : Chaise (attelée) pour la prisonnière : 14 £ nourriture de la demoiselle Meinier : 6 £ ; le détachement composé de 20 hommes et un sergent a coûté 24 livres et chaque cavalier (nîmois) a reçu 25 £.

Récit du décès de Pompée Auguste DE BARRY

dit Paulin par son frère Charles. Par Laurent DELAUZUN

Introduction

Paulin est issu d'une famille originaire de Saint Sauveur de Cruzières où elle est présente dès le 14^{ème} siècle. Il s'agit d'ailleurs de l'une des familles les plus anciennes et encore représentée de nos jours dans la commune.

7^{ème} enfant d'une fratrie de 11, il est né le 1^{er} janvier 1845 dans la maison paternelle située dans la partie haute du village. C'est son frère aîné Charles De BARRY (1834-1928), prêtre sulpicien puis chanoine honoraire de Viviers qui est l'auteur du récit. Parmi ses neuf frères et sœurs survivants, deux seront prêtres Charles et Emile (1843-1917), Albine (1841-1905), Virginie (1853- après 1893), et Léonie (1855- après 1914) seront religieuses, une autre sœur restera célibataire, Mathilde (1847-1929). Deux fils resteront célibataires Justin (1839-1929) sourd-muet et Paulin. Seul un fils cadet Jules (1837-1917) se mariera à Justine Rosalie CHEYREZY (1852-1938) de Bessas. Ils auront ensemble un fils unique, Gabriel De BARRY (1876-1949), présent dans le récit qui suit.

Paulin a partagé sa vie entre Saint Sauveur et Saint Paul où sa mère, Rose COLANSON avait une propriété située aux Brousses.

Il y meurt le 19 juillet 1893.

Ce récit, plein d'émotion et de dévotion est emblématique de l'emprise de la religion (ici catholique) à la fin du 19^e siècle dans notre région. Par choix, il a été décidé de ne pas donner la version intégrale du récit, sachant que certains passages n'intéressent que les descendants de cette famille.

Extraits du récit

"La mort de Paulin a laissé dans nos âmes une vive et profonde douleur et cependant, je crois pouvoir dire qu'un autre sentiment tempère cette douleur, la domine même. C'est un sentiment tout chrétien : la joie, la reconnaissance pour Dieu. Elle a été si belle dans sa simplicité, si chrétienne dans tous ses détails. Les circonstances qui l'ont accompagné ont été si admirablement disposées qu'il nous a été impossible de ne pas voir là la récompense d'une belle vie, le signe visible de prédestination pour une âme qui nous est chère. Ces souvenirs restent et resteront. Le temps ne pourra ici que fort peu de chose. Malgré tout, j'ai cru utile pour l'édification et la consolation de la famille de confier à ces pages le récit de cette grande grâce de Dieu. À qui pourrais-je les offrir ses pages ?

Tous sans doute nous avons aimé ce cher frère comme, grâce à Dieu, on sait aimer dans notre famille. Mais, vous mon cher oncle (Léon COLANSON des Brousses), toi ma chère sœur (Mathilde De BARRY), vous avez une place à part. Vous avez, durant de longues années, vécu dans son intimité. Je sais combien vous l'aimiez, je sais les sollicitudes que vous avez eues pour lui durant sa vie ; les soins que vous lui avez prodigués durant sa maladie et à sa mort. J'ai vu de près les regrets que son départ a laissés dans votre cœur. C'est à vous deux que je lègue ces pages, ce simple, modeste et véridique récit. Il consolera quelque peu votre douleur, je l'espère. Dans tous les cas il sera pour vous une preuve nouvelle de l'affection et de la reconnaissance que je garde pour vous.

Sommervieu, le 22 octobre 1893

Il est difficile qu'une vie de travail ne soit pas une vie pleine de dignité extérieure. Le travail est sain, il est moralisateur. Sous cette influence et sous bien d'autres notre cher frère se fit remarquer par la correction, la dignité de sa vie. Ce n'était pas l'homme des plaisirs du monde, de ses réunions bruyantes. Les cafés, ils ne les connaissaient guère. Si tant est même qu'il les connut. Ses fêtes à lui c'était une journée passée à Saint Sauveur. C'était la visite de l'un des siens à Saint Paul. Cette dignité qui ne veut jamais déroger, jamais se compromettre n'allait pas chez lui jusqu'à la fuite, jusqu'à la raideur. Il savait parler à tous, parler à chacun sa langue, avoir pour chacun un mot aimable, même plaisant. Aussi avait-il l'estime et l'affection de tous. Ces obsèques nous l'ont bien prouvés...

Le 22 juin, je recevais une lettre d'Emile cette lettre n'avait qu'une courte phrase mais cette phrase en disait long pour moi. "Mathilde est un peu préoccupée de la maladie de Paulin". Paulin était donc malade, malade à préoccuper et une lettre de Saint Paul écrite le 19 juin ne m'en disait rien. Une lettre partit aussitôt de Sommervieu (où habitait

Charles) pour Saint Paul. Elle était un peu vive paraît-il. C'est possible j'aurais dû soupçonner la réserve toute de délicatesse de la chère sœur. Elle savait que j'étais à la fin d'année au milieu des préoccupations, des examens, de la retraite et du départ. Elle trouvait, un peu à tort, que c'était assez pour moi en ce moment. Ma lettre à Saint Paul provoqua une réponse. Cette réponse inspirée par la même pensée de délicatesse ne me disait pas encore la vérité. Paulin était malade sans doute mais rien de grave, il se levait, il mangeait, il était même parti à Rochecolombe pour se reposer et se distraire. Je m'endormis un peu sur ces assurances. Mais une lettre d'Emile vint me réveiller. On me savait en vacances, on pouvait tout me dire. Emile le 2 juillet me disait tout : vers le 13 juin Paulin s'était à peu près brusquement senti souffrant. Il se plaignait de son estomac, de toute la région du foie qui paraissait enflée, enflammée et endurcie. Le médecin des Salles (de Gagnières) à une seconde visite déclarait que le mal était très grave, irrémédiable même, mais qu'il traînerait en longueur. Le malade avait été envoyé à Rochecolombe. Là, le médecin de Villeneuve consulté avait donné les mêmes conclusions alarmantes. Paulin avait été ramené à Saint Paul. Le médecin de Bessèges en consultation avec celui des Salles avait confirmé les déclarations de ses confrères. Nous étions en face d'une situation très grave, désespérée même. Le mal pouvait se prolonger 2 à 3 mois, un incident cependant pourrait survenir et alors se serait l'affaire de quelques semaines.

D'autres questions se posaient pour Mathilde et pour Emile surtout. La première était celles des derniers sacrements auxquels il fallait se préparer. Cette question ne fut pas difficile à résoudre. Dès les premiers jours, le malade lui-même vit la gravité de son mal et demanda à les recevoir. Emile, qui à ce moment était à Saint Paul, sachant la pensée des médecins, lui dit que rien ne pressait, mais qu'il fallait y penser, se préparer, qu'il viendrait lui-même la semaine suivante pour l'aider dans cette préparation. Ne tardez pas, lui dit alors le malade, car après, ce serait trop tard. Emile revint en effet la semaine suivante et d'après ses conseils et ses indications Paulin se prépara à une bonne confession. Il fit en plusieurs reprises cette confession à Mr le Vicaire de la paroisse, le curé étant absent en ce moment. Restait la question du Saint Viatique et de l'extrême onction à recevoir. On crut bon d'attendre encore quelques jours un peu parce que d'après les médecins le danger n'existait pas, beaucoup parce qu'on voulait que la famille fut présente et même moi si la chose était possible.

Le jeudi soir 13 juillet j'écrivais à Mathilde que je me décidais à rester à moins qu'une nouvelle dépêche ne vint m'appeler et le lendemain vendredi 14 juillet j'envoyais moi-même une dépêche pour annoncer que je partais à l'instant et serais à Saint Paul le samedi 15 à 2 heures.. J'étais à Paris le soir à 6 heures. Les trains me laissaient 2 heures à Paris. J'en profitais pour aller voir Léonie. La chère sœur prévenue par dépêche de mon passage m'embrassa à travers ses larmes et ses sanglots et me dit à l'oreille ces mots qui me percèrent le cœur : Il est mort n'est ce pas et tu vas à son inhumation. Pauvre sœur ! Ma dépêche disait bien que le cher frère était seulement plus malade. Elle n'avait vu dans cette formule qu'un moyen pris par moi pour la préparer à la nouvelle de la mort. Je quittais Léonie mais en la quittant, je me dis voilà un cœur qui désormais peut tout apprendre. Il souffre mais il préparait à tout. Je quittais Paris le soir à 9 heures pour me rendre à la gare, je dûs traverser les foules célébrant à leur façon le 14 juillet. Tristes circonstances et tristes réflexions pour un frère qui sait son frère mourant, peut-être mort. Le lendemain Samedi, j'étais en gare de Vogüé à midi et demi. Je m'attendais à y trouver Emile. Je n'espérais pas l'emmener à Saint Paul à cause de la journée du lendemain qui était un dimanche. J'espérais au moins avoir des nouvelles précises sur la vraie situation.

Le lendemain, comme il était convenu, je partais avec Emile et le dimanche soir à 6 heures et demi, nous étions à la gare de Saint Paul. L'oncle nous y attendait. Un peu par timidité naturelle, un peu par sentiment de convenance le cher oncle est toujours grave et sérieux en public. Ce jour là il y avait sur sa physionomie plus que de la gravité, il y avait une tristesse mortelle. En voilà encore un me disais-je en moi-même qui est atteint. Il nous embrasse, nous donne les mêmes

nouvelles et nous nous dirigeons vers la maison. Quelle différence : les années précédentes, en débouchant aux guides, je voyais sur la terrasse des personnes connues. Elles étaient là pour s'assurer de la venue du voyageur et le saluer de loin. Aujourd'hui, je ne vois personne et je constate que les volets de la chambre du malade sont à peu près fermés. Que se passait-il dans la chambre ? Nous le saurons bientôt. Autrefois quand j'arrivais, je franchissais le cœur joyeux et le pas alerte la montée qui donne accès à la maison. Aujourd'hui nous montons tous les trois, presque en silence, le cœur oppressé, nous efforçant de retenir nos larmes. Mathilde nous reçoit. Pauvre sœur. 20 jours de fatigues, 20 jours d'angoisses joints à une maladie personnelle lui ont donné une physionomie qui nous saisit. Nous l'embrassons et nous pleurons avec elle.

Nous prenons quelques instants pour calmer notre émotion et sécher nos larmes avant d'entrer dans la chambre du malade. Quel triste spectacle nous y attendait. Paulin était en proie à une crise des plus violentes jusqu'à ce jour. Dès le premier abord, je me dis en moi-même : il est perdu et à bref délai. Je le voyais là assis sur le bord de son lit, les traits tirés, plus maigre encore qu'à son ordinaire. La figure d'un jaune le plus accusé, souffrant beaucoup et gardant cependant toute sa connaissance. Il m'embrasse et me dit : tu as bien fait de venir. C'est la dernière fois pour moi. J'aurais voulu le rassurer, le consoler. Mais comment le faire. Nous causâmes quelques instants. Il me parla de son mal, voulut me faire voir, palper la partie souffrante de l'estomac. Je sentais que je n'y tenais plus, les larmes allaient partir. Je prie un prétexte et je me retirais pour aller avec d'autres pleurer tout à mon aise.

Le matin vers 5 heures 30, nous fîmes nos dernières recommandations au malade et nous allâmes dire nos messes. On devine quelles furent nos intentions et nos prières. Emile partit aussitôt auprès du malade et moi je restai pour accompagner le saint sacrement. Mr le vicaire partit vers 7 heures 30. En arrivant à l'entrée de la propriété nous trouvâmes toute la famille à genoux venue là pour attendre et escorter le saint Sacrement. Nous pénétrons dans la chambre du malade et là se passe une de ses scènes qu'on n'oublie jamais. Paulin est là, calme, résigné, plein de foi. Il reçoit son adieu et le prêtre qui l'assiste a lui-même pour assistants les deux prêtres frères du malade. A genoux autour de sa couche il y a l'oncle, Mathilde, Jules, Justin, Gabriel. Tous les yeux sont en larmes mais dans ces larmes, il y a autant de bonheur que de tristesse.

La chère mère n'était pas là. Et pourtant là était bien sa place, oui sa place était là et si on eut prévu d'avance les choses telles qu'elles se passèrent le lendemain, nul doute qu'elle s'y fut trouvée. Mais absorbé comme on l'était en ce moment surtout avant notre arrivée, il fut difficile d'aller la chercher à Saint Sauveur. De plus et c'était la vraie raison, on se demandait s'il était prudent de l'exposer à son âge à de pareilles émotions. Le cher oncle réunit les témoins nécessaires, le notaire fut prévenu et à 11 heures du matin Paulin dictait lui-même ses intentions et le notaire rédigeait son testament. Le reste de la journée se passa sans incidents notables, quelques crises apparurent mais relativement légères. Vers 3 heures de l'après midi Jules obligé de partir vint faire ses adieux au malade. Le cher frère en fut étonné, un peu peiné : tu pars lui dit-il, tu ferais mieux de rester. Je le désire plus que toi répondit Jules mais il faut bien que je descende pour faire remonter la chère mère. Ah oui, la mère eh bien adieu et les deux frères en larmes s'embrassèrent avec la certitude de ne plus se voir en ce monde. L'oncle conduisit Jules et à son retour il devait ramener notre mère. Cette pauvre mère savait que Paulin était gravement malade. Elle l'avait vu 8 ou 10 jours avant alors que le mal n'avait pas fait grand progrès. Elle ne le savait pas à la veille de sa mort et j'ai dit ci-dessus comment et pourquoi à un moment on avait hésité à la soumettre à l'épreuve d'une entrevue. En définitive nous crûmes que se serait une consolation suprême pour l'un et pour l'autre et l'appel de la mère fut décidé. L'oncle la ramena vers 7 heures du soir. Pauvre mère : quelle entrevue ! Elle se montra bien là comme nous l'avons toujours connue, mère tendre, femme forte, chrétienne résignée. Elle embrassa son fils et lui parla avec ce ton de douceur, de modestie, de bonté qui semble son privilège exclusif. La chère mère arrive et Emile appelé dans sa paroisse est obligé de partir. Lui aussi part sans illusion et le cœur navré. A peine est-il parti que le médecin arrive. Le malade à ce moment un peu mieux cause longuement avec lui et lui pose des questions.

Nous voir arrivés dans notre récit au lundi 17 juillet à 9 heures du soir. Nous voilà en face de cette nuit qui va être la dernière. Ici je sais

que ma pensée se trouble, que ma plume tremble. Il me semble pour de tels souvenirs, c'est les profaner que de les détruire. Je considère cependant que je n'écris pas pour le public mais pour l'intimité de la famille et je continue.

Nous sommes à 9 heures du soir. Il y a à la maison l'oncle, Mathilde, Justin, Gabriel et moi. Tous sont écrasés autant par les soucis que par les fatigues. Il est convenu que je garderai le malade jusqu'à minuit avec la cousine Elizabeth des Sagnes et que tout le monde ira se reposer. Là se produit un incident que nous verrons se renouveler et qui montre tout ce qu'il y avait d'affection dans le cœur de ce frère pour tous les membres de sa famille. Il nous dit qu'il désirait que Gabriel resta avec lui. Tu te souviendras de cela, cher neveu. Était-ce pour sa consolation qu'il parlait ainsi. Était-ce avec la pensée de l'apprendre par son exemple comment on meurt dans la famille ? Probablement pour les deux.

Tous se retirent alors et nous restons à trois pour le garder. Cette première partie de la nuit fut terrible. Dès 9 heures et demi, les crises commencèrent ou plutôt jusqu'à minuit ce fut une crise continue. Le malade tout habillé ne pouvait rester 5 minutes en place. A chaque instant, aidé par l'un de nous, il allait de son lit à son fauteuil et de son fauteuil à son lit. Il souffrait prodigieusement, la vivacité de la souffrance lui arrachait par intervalle, des gémissements, mêmes des cris mais jamais une plainte ou un murmure. Il conservait sa pleine connaissance.

Quand la douleur était plus vive, le malade nous disait : mettez vous tous à genoux et récitez pour moi une prière. Le plus souvent c'était les litanies de la Sainte Vierge qu'il nous demandait et qu'il récitait avec nous. A un moment il me dit : Justin est-il là, je lui répondit il repose mais si tu le désires j'irai le chercher. Oui va le chercher. Justin arrive et alors il lui dit : donne moi le crucifix de Léonie. Il le prend de ses deux mains, le place sous ces yeux puis il dit : Justin, mets toi à genoux et récite moi le Pater de la croix et Justin récite à haute voix une prière à notre seigneur en croix, j'ai lu un assez grand nombre de vers de Saints.

Nous étions arrivés à 1 heure du matin. Je crus prudent d'aller chercher l'oncle pour me remplacer et je dis à Gabriel d'aller aussi se reposer. Le malade reprit : non il faut que Gabriel reste et Gabriel resta tout heureux de répondre à l'affection si manifeste de son oncle.

Je montais dans ma chambre pour essayer de prendre un peu de repos. Je n'étais pas depuis un quart d'heure sur mon lit que Gabriel vient me dire : descendez vite l'oncle va mourir. Je descends à la hâte. Mathilde et Justin nous rejoignent. Evidemment c'est la crise dernière, c'est l'agonie qui commence. Nous nous demandons s'il faut faire appeler la chère mère. La question est vite résolue. Elle arrive et nous voilà tous. Paulin est dans son fauteuil, en proie à d'horribles souffrances. La figure se décompose. Tout indique un dénouement immédiat. Il conserve néanmoins toute sa connaissance, même la parole. Je profite de cette pleine connaissance pour lui suggérer des actes de contrition, d'amour de Dieu, de confiance en Dieu, en la Sainte Vierge en Saint Joseph. Il écoute tout, comprend tout et répète les formules que je lui propose. Puis tour à tour nous nous approchons pour lui faire nos Adieux. La mère commença, pauvre mère elle fait pitié à voir. Elle l'embrasse puis se met à genoux auprès du fauteuil tenant dans ses mains, les mains de son fils mourant.

A trois heures une nouvelle crise se produit et encore plus terrible que les précédentes. Cette fois il n'y avait pas à s'y méprendre, c'était bien la mort. Le cher frère était assis au bord de son lit. L'oncle et Gabriel le soutenait de leur bras. J'étais moi-même en face de lui, lui donnant sa croix à baiser et lui suggérant les sentiments en rapport avec son état. Mathilde était auprès de moi en pleurs et en prières. Elle n'avait pas voulu quitter son frère, je ne voulais pas moi qu'elle revît ce frère sous les traits que donnent les approches de la mort.

De seconde en seconde, les souffrances devenaient plus vives, la respiration devint plus embarrassée, plus courte, les yeux se fixent, la bouche s'ouvre avec effort pour aspirer un air qui ne vient plus, peu à peu, sans efforts, sans secousse, sans la moindre contraction, cette respiration s'arrête et l'âme du cher frère est devant Dieu.

Il était 3 heures un quart du matin 18 juillet 1893.

Nous tombons tous à genoux et autant que le permettent nos sanglots et nos larmes nous récitons le premier De Profondis, pour cette âme qui vint de nous quitter, nous lui donnons tous le baiser d'Adieu, nous jetons de l'eau bénite sur sa dépouille mortelle et toute la famille se retire et me laisse la tâche consolante de lui fermer les yeux et de préparer, avec l'aide des voisins qui sont accourus, ce corps, ce pauvre

corps pour la sépulture.

A 5 heures du matin tout était terminé. Le cher frère était revêtu de ses habits reposait sur son lit

A mon retour il fallut songer aux absents. Dès la veille une longue lettre avait mis Léonie et Marie au courant de la situation. Je fis partir pour elles un télégraphe, la dépêche fatale. Les pauvres sœurs l'attendaient et comme nous elles étaient en prières. Gabriel prit le premier train pour aller chercher Emile et Albine, des exprès partaient pour Saint Sauveur et pour Bessèges. Tous arrivèrent successivement; à 11 heures et demi du matin toute la famille était réunie.

Il fallait songer aux funérailles, elles furent fixées le lendemain matin. L'oncle montra ici cette bonté de cœur et cette largeur d'esprit à laquelle nous sommes accoutumés. Il ne voulut rien qui ressentit l'ostentation il l'apparut, mais il les voulut dignes du cher frère et digne de sa situation. Il fut décidé que provisoirement le corps serait déposé dans un caveau mis à notre disposition jusqu'à ce que la concession de l'oncle au cimetière fut préparée.

Le soir nous apprenions et je dis non avec orgueil mais avec bonheur que Mr le vicaire en l'absence de Mr le curé avait décidé que les écoles libres de garçons et de filles assisteraient en corps aux obsèques et cela pour reconnaître tout ce que l'oncle de concert avec Paulin avait fait pour ces écoles. Après notre triste repas du soir, tous ensemble nous nous rendîmes auprès du corps.

J'avais bien eu un moment la pensée de dire moi-même la grand messe d'inhumation. Je compris bien vite que je n'en aurais pas le courage. A notre retour un triste et consolant devoir nous attendait : c'était la mise en bière. Tous encore une fois réunis, nous récitâmes une prière. Après avoir contemplé pour la dernière fois les traits du cher frère nous lui donnâmes tous le baiser d'Adieu.

Vint enfin le moment du départ. La chère mère seule resta à la maison en compagnie d'une personne amie. Les jeunes gens de la paroisse selon l'usage portèrent le cercueil Emile et moi étions en tête du deuil ayant l'oncle au milieu de nous. Venaient ensuite Jules ayant Justin et Gabriel à ses côtés. Pour les autres parents, la levée du corps se fit selon l'usage à l'entrée du village. Les congrégations et les écoles arrivèrent en procession, défilèrent autour du cercueil et nous partons pour l'église où la messe commence aussitôt. Quelle messe pour vous ! je me permets ici une confiance intime. Durant cette messe, j'étais à genoux derrière ce cercueil. Là, il me semble j'ai prié de tout mon corps. J'étais heureux de voir tout auprès de moi l'oncle, Emile, Jules, Justin, Gabriel. Combien j'ai déploré et les usages et les convenances. Je sentais Albine et Mathilde loin, peut-être un peu perdues, isolées dans la foule. J'aurais voulu les voir tout auprès de nous. Il me semble que dans leur douleur elles auraient été plus heureuses et moi aussi. L'offrande de cette messe fut particulièrement belle et touchante. Après

les parents vinrent les congrégations, les écoles. On pourrait dire la paroisse toute entière...

L'office s'achève et nous partons pour le cimetière. Là, après les prières liturgiques nous déposons provisoirement le cercueil dans un caveau mis à notre disposition. Nous faisons à travers nos larmes une dernière prière pour le cher frère et nous repartons pour la maison. Elle est pleine de monde. Les parents des paroisses voisines restent pour dîner. Elle est pleine cette maison et elle est vide. Il y en a un qui manque un auquel tout le monde pense et qui n'y reparaitra plus...

C'est la mort sans doute, la mort avec tous les déchirements du cœur. Mais c'est la mort d'un prédestiné, la mort avec toutes les consolations que peut désirer un chrétien...

Quelques jours après, les travaux à la concession du cimetière étaient terminés. De concert avec l'oncle et avec l'aide des ouvriers nous retirâmes le cercueil du caveau provisoire et nous le déposâmes à sa place définitive. Repose là en paix, cher frère, nous t'avons beaucoup aimé parce que nous savions que tu nous aimais beaucoup. Nous t'avons grandement estimé, parce que nous savions que tu étais digne de toute notre estime. Tu nous laisses tes exemples, ceux de ta vie et ceux de ta mort. Ils ne nous seront pas inutiles. Ton souvenir nous restera. Il nous restera jusqu'à ce que, grâce à tes prières, notre mort ayant quelque ressemblance avec la tienne, il nous soit donné de te revoir au ciel...

Nous avions selon les usages chrétiens un dernier devoir à remplir à l'égard de notre cher frère : la neuvaine de messes à faire dire. Cette neuvaine fut fixée à quelques jours de là. Pour une fois encore toute la famille fut réunie à Saint Paul et en prières pour ce cher défunt. La grand'messe fut particulièrement touchante. Les parents et amis étaient là. Les paroissiens y vinrent en très grand nombre. Mr le curé rentré à ce moment voulut à son tour que les écoles libres assistassent en corps à cette messe et prirent part à l'offrande...

La famille allait se séparer et un fond d'inquiétude restait dans l'esprit et dans le cœur de tous. Les conséquences possibles de cette mort en étaient la cause. La chère mère était très affectée. Sans doute elle acceptait sa croix avec toute sa résignation chrétienne. Toutefois pour son âge. C'était là une épreuve délicate et fut décidé qu'elle resterait quelques temps à Saint Paul...

Voilà chère famille, le récit simple et vrai de la mort de Paulin. Je l'ai écrit pour l'édification, pour la consolation de tous. Puissé-je y avoir réussi. C'est toute la récompense que j'ambitionne."

C'est ainsi que se termine le récit de Charles de Barry. La qualité de l'écriture qui relate les circonstances du décès et les obsèques de son frère Paulin nous met au cœur des pratiques religieuses en cours en cette fin du 19^{ème} siècle. Laurent DELAUZUN

Tableau des Cévennes, Ultimatum et Réflexions patriotiques par « l'Agriculteur cévenol »

en 1776. Par Jean-Luc Chapelier

Suite à un projet pour réformer l'imposition, présenté par M. de Moret, de Méze «l'Agriculteur cévenol » auteur de trois mémoires, dont nous ne citerons que des extraits. Il met en avant les difficultés propres aux Cévennes. et surtout nous apporte des éléments concrets sur la vie de nos ancêtres et leurs difficultés.

Le premier intitulé : **Tableau des Cévennes**. Le second :: **Ultimatum** et le troisième : **Réflexions patriotiques**.

Ultimatum :

« Monsieur,

Vous avez bien voulu & vous voudrez bien encore excuser le style dur & incorrect d'un Agriculteur qui n'est ni Grammairien, ni Puriste, qui manie mieux la bêche que la plume que vous lui remettez à la main ; qui sait que deux & deux font quatre, que A chaos fait tableau pour les Cévennes incultes ; que chimère qui, littéralement prise ne signifie rien, fait encore tableau pour un pays incommensurable avec toute figure géométrique, qui sait encore mieux combien lui en coûte d'avoir voulu tirer du chaos & de la chimère le petit domaine qu'il défend contre vos calculs, qui ne tendent à rien moins qu'à replonger dans le néant une région qui en est à peine sortie.

Ma description des Cevenes est affreuse & vraie ; la votre est riante et & fausse ; leur revenu est établi non sur la vertu productrice du terroir qui est le plus ingrat & le plus rebelle qui fût jamais, mais sur l'activité, la force, l'industrie des habitants : venez & voyez. Les som-

mes immenses que rapportent les près, les muriers, les châtaigniers, suffisent à peine pour avoir du pain Vous avez sans doute pris dans quelque conte de Fée la description des Cevenes que vous n'avez jamais vu....»

Réflexions patriotiques :

« Pour servir de canevas aux Mémoires des Communautés des Cevenes, contre le nouveau projet de fixer à l'avenir la taille des Biens fonds sur le prix des ventes.

Le pays des Cevenes est rapide, montueux ; il n'existe que parce que les infatigables et industrieux habitants, au moyen des fossés, des canaux, des murailles, des boulevards, des chaussées, luttent sans cesse contre la pluie, les ravins, les torrents ..Il ne se produit que parce qu'on l'effondre, qu'on le pulvérise, qu'on le fume, qu'on ne le perd pas de vue, qu'on le travaille continuellement.... »

Tableau des Cévennes :

« A Nosseigneurs des trois états du Languedoc...Il offrit en 1774 de corriger d'après un plan simple, les inégalités prétendues existantes, dans la répartition des Tailles entre les différents Diocèses ... »

« ... Je ne m'étendrai pas sur un projet, dont les vices trop apparents seront surement aperçus par la sagacité de nosseigneurs & rejetés par leur équité : mais je crois devoir servir d'organe aux habi-

tants des Cevenes & peindre autant que possible, les alarmes que tous ces projets successifs ont répandu & répandent continuellement chez nos cultivateurs : ils redoutent de tous ces principes avancés, une surcharge de tailles, qui leur raviroient les trois quarts des fruits de leurs sueurs & plongés dans l'incertitude la plus accablante, ils n'osent plus confier à la terre leurs bras, leur argent & leur industrie. Comme patriote & comme citoyen, je crois devoir développer un sujet si intéressant pour les Cevenes, la Province & l'Etat ; & je me rendrais coupable de lèse-utilité publique, si je ne soumettais au Zèle & aux lumières de Nosseigneurs, tous les éclaircissements que la raison & l'expérience me présentent sur une cause aussi importante. J'oserai tracer à leurs yeux & à leurs cœurs, 1°. un tableau rapide des Cevenes, de la nature de leur sol, de leurs productions naturelles & de celles que l'art des habitants sait en tirer ; de leurs inconvénients & de leurs ressources, afin de leur faire connoître un pays, qui à tant de titres, mérite de l'être.

2°. La feuille de mûrier étant le produit le plus considérable du Diocèse d'Alais, celui qu'il importe le plus à la province de maintenir, je tâcherai d'en donner une idée succincte. Je parlerai de l'industrie qui l'arrache à la terre, des frais énormes que cette culture exige, du grand produit brut & du petit produit net qu'elle rend, de la fragilité, de ses vicissitudes, & de son état actuel dans les principales Communautés du Diocèse.

3°. J'affirmerai avec confiance que la Province a l'intérêt le plus évident à ne pas nuire à une culture qu'elle a elle-même encouragée, qui vivifie son Commerce par la matière précieuse & chère qu'elle lui fournit ; que la moindre surcharge opéreroit infailliblement le découragement le plus absolu chez le cultivateur, & l'anéantissement d'une denrée qu'elle devoit plutôt multiplier, s'il lui étoit possible

.....
Le Diocèse d'Alais (C'est le Diocèse où les voies coûtent le plus d'entretien. On peut juger par les travaux que les chemins occasionnent, de ceux que les terres demandent. C'est aussi un des Diocèses les plus chargés en capitation) est enclavé dans les Cévennes : des chaînes de Montagnes contigues & ferrées, le traversent de toutes parts. Les torrents qui tombent de leurs hauteurs escarpées, entraînent continuellement le peu de terre qui couvre le roc, qui leur sert de base ; une pente rapide ajoute encore à la force des eaux, & accélère les dégradations. Les ruisseaux & les rivières forment, par alluvion, dans certains Angles, quelques petites pièces de terre plates & unies ; leur qualité est des plus excellentes de nos cantons : mais le Propriétaire de ces effets agréables & flottans, pour ainsi dire, ne peut établir le moindre espoir sur les apparences les plus brillantes. La même voie qui l'en avoit rendu maître, vient de nouveau le dépouiller ; jouet perpétuel de l'inconstance d'une rivière, toujours partagé entre la crainte de perdre son héritage, & le soin de le conserver, les inondations lui ravissent & lui restituent alternativement un terrain que son industrie s'acharne à lui disputer.

Presque toutes nos Montagnes sont composées d'un roc vif ; depuis leur base jusqu'à leur sommet. La petite quantité de terre que les pluies entraînent leurs vides, n'est qu'un sable lavé, peu propre à la végétation.

Il en est d'autres, dont le sol n'est qu'un tuf dur, maigre, et aride, impénétrable aux racines des arbres, & aux influences de l'air ; elles sont par elles-mêmes stériles, & il faut toute l'activité, la patience, l'industrie de nos habitants, pour en tirer quelque parti. Ils effondrent, à une certaine profondeur, les endroits les plus favorables de leur surface ; à grands frais & à pointe de pic, ils pulvérisent ce tuf inutile ; ils font de la terre ; ils la soutiennent par des murs à pierre crue, rare ordinairement dans les lieux où elle seroit le plus nécessaire. Mais ce terrain vierge, pour ainsi dire, cesseroit bientôt de satisfaire le Cultivateur, si un engrais continuel ne réparoit sans cesse ces tufs épuisés ; il est si léger, si meuble si peu lié par des parties onctueuses, que le soleil de l'été le dessèche, & absorbe le peu d'humidité naturelle qu'il peut avoir, avec d'autant plus de facilité, que la profondeur n'étant pas considérables, les racines des arbres ne pouvant s'enfoncer plus avant que la terre remuée, & trouvant bientôt le tuf, sont obligés de se replier sur elles-mêmes, de ne pas s'écarter de leur tronc, & de pomper en très-peu de temps les sucs alimentaires qui les environnent.

Le limon, ce fruit, ce résidu du ravage des eaux, qui flatté d'abord l'œil du maître par l'espoir du produit le plus abondant, trompe bientôt son avidité, & refuse une sève nourricière aux arbres pour lesquels il sembloit le plus propre.

La moitié du revenu de notre territoire, consiste en feuille de mûrier. C'est un arbre des plus voraces, & dont l'entretien est des plus dispen-

dieux. Nous entrerons ci-dessous dans un détail plus circonstancié, sur les avantages de sa culture pour la Province, & sur le peu de produit net qu'en retire le cultivateur.

Nos vignes, en petit nombre, placées sur des coteaux rapides, plantées en amphithéâtre sur des terrasses, dont la largeur n'est plus considérable que l'élévation du mur qui la soutient, sont continuellement ravagées par le moindre torrens qui se forment sur leurs pentes. D'ailleurs, notre vin sert tout au plus à l'usage d'une partie de nos habitants, & ne peut jamais devenir un revenu essentiel ; son peu de consistance n'en permettant point le transport, & n'ayant pas des débouchés, ainsi que celui du reste de la Province.

Les châtaigneraies, quoique beaucoup moindres en produit, relativement à l'étendue qu'elles occupent, constituent cependant une partie de notre revenu, mais étant presque toutes placées sur les sommets & les pentes des Montagnes, elles ont beaucoup perdu, & perdent continuellement de leur valeur. Les murs qui soutenoient les terres se sont éboulés, les ravins se sont multipliés, & les racines des arbres ont resté à découvert, ce qui en a fait périr un grand nombre, & diminué les produits des autres. De gros troncs de châtaigniers, placés sur des rochers nus, qui prouvent que la petite quantité actuelle, n'a pas donné un si grand accroissement, ne démontrent que trop cette triste vérité.

Les prairies paroissent nous donner un revenu plus solide ; mais elles sont très-rare dans un pays Montagneux ; & presque toutes situées sur les bords des ruisseaux & des rivières qui les arrosent, elles sont très-exposées aux inondations, qui y font souvent des brèches considérables, & qui, les couvrant de pierres & de gravier, en effacent jusqu'aux moindres vestiges.

Si le Propriétaire d'un bien fonds, situé dans les Cevenes, le perd de vue pendant deux ans, à son retour, il est obligé d'indemniser le fermier qu'il a mis à sa place : si, après une forte pluie, une forte inondation, il ne fait au plus tôt réparer les brèches faites à ses terres ou à ses murs, il s'expose à voir se former des ruisseaux au milieu de ses amphithéâtres, & à la chute entière des murs entamés.....

Toutes les productions comestibles des Cevenes, se consomment dans le pays ; quelques châtaignes seulement se répandent dans la Province ; mais aussi manquent-elles de vin, d'huile de sel, du blé, qui à peine est payé par l'argent de notre soie.

Notre commerce est des plus bornés ; nos paysans, certains Artisans, fabriquent quelques étoffes de laine ; produit de faibles troupeaux qu'ils élèvent à grand frais, dans la seule vue d'en tirer un fumier absolument nécessaire pour corriger la stérilité de notre terrain. Point de manufacture essentielle ; nous recueillons la soie, il est vrai, mais ce n'est pas pour nous : les Négocians de Nîmes, de Lyon, viennent l'acheter, & les Fabriquans de ces villes l'emploient. La ville d'Alais seule fait travailler quelques métiers de rubans, & un petit nombre de chétives fabriques de bas de soie sont répandues dans deux ou trois lieux principaux.....

Après avoir tenté de donner une idée de la position des Cevenes, faisons quelques observations particulières sur le produit du mûrier, cet arbre si difficile à élever, & qui seul constitue l'existence précaire de nos laborieux cultivateurs.

Le mûrier porté d'abord de la Chine en Perse, de Perse en Grèce, de Grèce en Italie, transplanté en Languedoc sous Charles VIII, dont la plantation générale fut délibérée & favorisée par les Etats de la Province assemblés à Alby en 1604.....

L'espoir d'un profit considérable fit plus d'impression que les faibles ressources offertes par le Gouvernement : l'intérêt particulier fit parcourir avec ardeur la carrière que l'intérêt politique venoit de rouvrir ; l'apparence la plus séduisante s'offrit d'abord à tous les Agriculteurs, on ne fit pas attention aux avances énormes qu'il falloit faire pour créer ou pour entretenir ce revenu, parce qu'elles étoient successives. La rapidité du progrès de cet arbre rendit l'illusion complète, & fascina tous les yeux. On se déroba jusqu'au nécessaire pour remplir le vœu du Ministère & des Etats ; on défricha les terres les plus ingrates, on brisa le tuf le plus dur ; l'enthousiasme poussa si loin le Cultivateur, qu'il entreprit de mettre en valeur des fonds qui n'en étoient pas susceptibles, & qu'il acheta trop cher par les frais extraordinaires qu'exigeoit l'exécution des ses projets. On intervertit les productions, on substitua l'incertitude au certain ; on arracha les vignes & les châtaigniers pour faire place au mûrier ; qui seul attiroit les regards & les soins du propriétaire, par le revenu prochain dont il le faisoit jouir.

Enfin par des efforts constants & réitérés, nous sommes parvenus au plus haut degré possible, & cet état momentané ne fera plus que décliner à l'avenir. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil

sur les principales Communautés du Diocèse.....

Les plus pauvres de nos habitants achètent de la feuille, élèvent des vers à soie, & trouvent à ce petit commerce un léger profit qui les aide à vivre. Les femmes, les enfants peuvent vaquer à ce travail, les personnes en apparence les plus inutiles y trouvent des occupations analogues à la foiblesse naturelle de leur sexe ou de leur âge. Les filatures de soie en emploient aussi un grand nombre qui seroient impropres à

d'autres travaux. Voila les ressources de notre industrie : voici les inconvénients de notre position.

Une gelée, un brouillard détruisent souvent la feuille de mûrier ; un temps trop humide, trop froid ou trop chaud nuit aux vers à soie..... »
..... AD34 C 4889

MORT SUR LA MONTAGNE.

Trouvée dans les BMS catholiques de Dourbie, une petite histoire toute simple que j'ai cru bon d'expliquer car riche en enseignement :

« L'an et jour que dessus (13 mars 1744) a été enseveli dans le cimetière de cette paroisse Jean Pialot habitant de l'Espérou décédé hier sur la montagne étant ancien catholique, époux de feu Catherine Servel, présents à la sépulture Jean, Jacques, François, Pierre, Laurens, Joseph et Guillaume ses enfants, Pierre Rousset régent d'écoles, Barthélémy Sarran Lesquels ont signé ceux qui ont sut le faire plus âgé de soixante dix ans (signatures Rousset, Sarran, deux Pialot et Mignard Curé) »

Ce registre nous apprend qu'un pauvre paysan du massif de l'Aigoual est mort en pleine montagne en ce jour de Mars de l'année 1744. Agé, il n'avait pas su résister aux derniers assauts de l'hiver !

Les siens, partis à sa recherche, ont du retrouver en pleine tempête sous un blizzard glacial, son corps recroquevillé, à demi enfoui dans la neige ! La suite de l'acte laisse perplexe, « étant ancien catholique ».

La nombreuse descendance directe de cet homme est entièrement catholique, alors pourquoi cette mention ?

Il faut certainement y voir la suspicion des gens de Dourbie, village faisant profession depuis toujours de la religion Catholique Apostolique et Romaine, envers les gens de l'Espérou, hameau tout protestant avant la révocation de l'édit de Nantes. Le père de notre brave homme, Jean Pialot époux de Louise Alric était bien catholique puisque fermier de l'abbaye de notre dame du Bonheur (1) :

Cela du 23 juillet 1668 à 1610. Il était mort à l'Espérou le 07 octobre 1724. Sa femme Louise Alric était du village de Dourbie donc bien Catholique d'origine.(2)

C'est vers la famille de Catherine Servel, femme de notre homme mort sur la montagne, qu'il

faut se tourner pour comprendre les suspicions du curé de Meyrueis. (3)

Jacques Servel époux de Catherine Bertrand était de l'Espérou mais originaire de la Boissière à Camprieu St Sauveur. (4)

Les Servel n'étaient probablement revenus au catholicisme qu'après la paix d'Alès, et une branche de celle-ci, au Mazel de Serres, paroisse d'Aulas, resta protestante ! Catherine Bertrand, sa femme, était de Meyrueis, à l'époque entièrement protestante. En ce qui concerne les grands parents de notre brave paysan mort sur la montagne c'est là que se trouve la principale difficulté de cette généalogie. Grâce à notre ami Gilles Fournier, nous avons retrouvé tous les deux aux AD 48, l'ascendance Turc à la paroisse de Vébron.(5). Ces Turc ne sont pas des adeptes de Mahomet mais des protestants de Vébron (6). Quant aux Pialot, il faut certainement rechercher vers les Pialat, patronyme courant dans la partie protestante du mont Lozère. Le patronyme Pialot étant inconnu ailleurs, il est logique que ce patronyme arrivant dans une région d'influence Rouergate ait transformé son A final en O (en Occitan Rouergat le A final se prononce O). Pour finir cette étude, notons le nombre impressionnant de garçons de cette famille (7 sans compter plusieurs filles).

C'est dire que cette famille, toute catholique par la suite, eut une nombreuse progéniture. Encore de nos jours principale famille vers l'Espérou, Camprieu et Dourbie, elle émigra ensuite vers le Vigan et le bas Pays (on trouve même de nos jours des Pialot à Nîmes). Cette généalogie bien sûr me concerne aussi, une seule fois, par Françoise Pialot fille de Jean et Catherine Servel qui épousa Pierre Fabre de Précouastal.

Elle sera appréciée par tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont comme ancêtres les humbles paysans de la montagne du Lingas. Pour ter-

miner, j'ajouterai qu'il existe encore, cachée par les conifères et un cabanon plus moderne dans les bois derrière le Lac des Pises, une ancienne chaumière aujourd'hui couverte d'un toit de tôle rouillée qui a pour nom : la baraque de Pialot.

Venez à cet endroit un jour de giboulées de Mars. Le vent qui passe dans les grands épiceas vous racontera qu'il y a très longtemps, un homme transi de froid est mort là dans les parages !

Alain Combes dit « Coumbet Darfio »
Notre Dame de Bonahuc (par Adrienne Durand Tullou et Yves Chassin du Guerny)

11/10/1671 cm not Falvet : Jean Pialot de Camprieu fils de Jean et Jeanne Turc de Camprieu et Louise Alric fille de Jacques et Catherine Raymond de Dourbie

27/02/1702 x cath N D du Bonheur Jean Pialot fils de Jean et Louise Alric de Camprieu et Catherine Servel de Jacques et Catherine Bertrand de l'Espérou

30/03/1678 not Gély cm de Jacques Servel fils de Pierre et Marie Fontès de la Boissière à St Sauveur avec Catherine Bertrand fille d'Antoine et Margueritte Vuien de Meyrueis

24/10/1660 not Gely de Jean Servel et Jeanne Pialot, lui fils de Barthélémy Servel de la Boissière et feuE Jeanne Pujols, elle fille de Jean Pialot et Jeanne Turc de Camprieu cette dernière fille des feux Gervais Turc et Jeanne Jourdan de Vébron

Le patronyme Turc est issu d'une inversion occitane du préceltique « Truc » signifiant sommet.

L'Eglise Catholique Romaine sous l'Ancien Régime, Structures et fonctions. Par le P. André Chapus

Quiconque veut se pencher un tant soit peu sur l'histoire locale dans notre région est rapidement confronté, sous l'Ancien Régime, à des structures, en particulier religieuses, un peu compliquées, et à des fonctions, titres et rôles que l'on a de la peine à situer. Mon propos sera donc d'essayer d'ordonner et d'expliquer tout ça pour les lecteurs de notre revue. Pour la

commodité de la lecture, nous convenons que lorsque je parle de l'Eglise, il s'agit bien de l'Eglise Catholique. D'autres plumes plus autorisées que moi, pourraient parler des Eglises protestantes.

Il n'est pas inutile de se procurer un ouvrage sur le sujet, comme : Lexique historique de la France d'Ancien Régime, par G. Cabourin et

G. Viard, chez Armand Colin, 2005 ; ou Dictionnaire des Institutions de la France, XVII^e-XVIII^e siècle, par M. Marion, chez Picard, 1923, réédité récemment. Et si vous trouvez chez un bouquiniste « Etat religieux des trois diocèses de Nîmes, Uzès et Alais à la fin de l'Ancien Régime, du Ch. Albert Durand, paru en 1911, achetez-le : vous y trouverez beau-

coup d'indications intéressant notre département...

Nous le savons, les institutions d'Ancien Régime sont extrêmement complexes, avec une imbrication de plusieurs juridictions, des territoires différents, et l'implication du religieux dans le politique et inversement. Et les institutions ont évolué au cours des siècles, les fonctions et le sens des mots aussi... Ce qui ne facilite rien... **Evêché et Province**

Au fur et à mesure que les institutions se mettent en place, le territoire se dessine. Considérant de la fin du Moyen Âge jusqu'à la Révolution, ce qui est aujourd'hui le Gard comprend deux évêchés, Mîmes et Uzès, très anciens, et un troisième, celui d'Alès, créé par Louis XIV en 1687, à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes pour « encadrer » les nouveaux convertis. Sur les limites, quelques paroisses, en Cévennes en particulier, ont changé de département ou d'évêché... Ces évêchés dépendent de l'

archevêché de Narbonne, qui compte en plus les diocèses de Alet (comte), Carcassonne, Béziers, St Pons de Thomières, Agde (comte), Perpignan, Montpellier (comte de Melgueil) et Lodève (comte de Montbron). **C'est le Haut-Languedoc**. La Bas-Languedoc est constitué par l'archevêché de Toulouse dont dépendent 9 évêchés. Certains de ces évêchés sont en plus comtes et donc ont une fonction directement politique. L'archevêque supervise les évêques, qui sont nommés par le roi et institués par le Vatican.

L'archevêque de Narbonne est Primat de Narbonnaise et président-né des **Etats du Languedoc**. Ces états se réunissent toutes les années le plus souvent à Montpellier, parfois ailleurs, comme à Pont St Esprit en 1610.

Ils votent des subsides au roi et décident des impôts et sommes nécessaires à la Province.

La Province compte aussi un **gouverneur**, représentant du roi dans les régions ayant une importance militaire.

Et un **intendant** : inspecteur, administrateur nommé par le roi : *Intendant de police, justice, finances et commissaire du roi*. Il est aidé par des subdélégués.

Et il faudrait parler aussi du **Sénéchal** de Beaucaire et Nîmes dont le tribunal rendait justice avec appel au présidial et même au Parlement

Diocèse

Sous l'ancien régime, il y a le **diocèse civil** : c'est une subdivision administrative qui ne recouvre d'ailleurs pas toujours exactement le diocèse religieux. Ce diocèse civil réunit l'assemblée diocésaine, assemblée des trois ordres qui prépare la répartition des impôts royaux, votés par les Etats, et peut proposer une imposition exceptionnelle, pour construire une route, un pont, etc...

Nous nous en tiendrons à l'aspect religieux : le diocèse est gouverné par un évêque, aidés de grands vicaires, ou vicaire général, entourés d'un Chapitre. Le chapitre est le conseil de l'évêque.

Le chapitre est un collège de **chanoines**, prêtres dotés d'un bénéfice, qui desservent et chantent l'office dans une église. Si ce n'est pas une cathédrale, cette église devient une collégiale, (Roquemaure, Pont St Esprit... Il n'y en a pas en Cévennes.)

Dans chaque diocèse, il y a aussi un tribunal ecclésiastique chargé de tout ce qui ressort du droit canon, discipline des clercs, causes de mariages... C'est l'**Officialité**, dirigés par un official, aidé de juges, notaires, etc...

L'archidiacre a charge d'une partie du diocèse, chargé plutôt de l'administration du temporel... En général, il est en même temps chanoine du Chapitre.

L'évêque peut être aidé d'un évêque auxiliaire qui le seconde, ou d'un coadjuteur qui lui succède automatiquement.

Le diocèse est divisé en **archiprêtres** ou en **doyennés**, groupe de paroisses où le doyen ou archiprêtre a une certaine juridiction sur les curés suffragants, qui dépendent de lui, il est la courroie de transmission avec l'évêque... Ainsi le diocèse d'Alais comprenait 7 archiprêtres (Alais, Anduze, Meyrueis, St Hippolyte, La Salle, Sumène et le Vigan) et 84 paroisses.

Paroisse et Prieuré

Nous pensons à la paroisse gouvernée par un curé et des vicaires nommés par l'évêque... Bien plus compliqué ! Sous l'Ancien Régime, la paroisse était toujours le siège d'un **prieuré** qui n'a rien, ou presque, à voir avec une communauté monastique dépendant d'une abbaye...

Un prieuré est un *Bénéfice* ecclésiastique que possède un prieur. Le bénéfice en effet est la somme des revenus que procure le prieuré : revenu du culte, des terres, des fermes, autres droits de péage par exemple, etc...

Il y a différents types de prieuré, qui peuvent d'ailleurs évoluer dans l'histoire :

P. conventuel : où réside une communauté monastique, même réduite,

P. régulier, desservi par un religieux, chanoine régulier, génovéfain... ou *prieuré séculier* desservi par un prêtre diocésain.

P. cure, paroisse qui a charge d'âme.

P. simple ou à simple tonsure : peut être possédé par un clerc non-prêtre : on y nomme alors un **vicaire** amovible, ou vicaire perpétuel qui reçoit la portion congrue, une petite partie des bénéfices...

Au XVIII^e siècle, les vicaires, qui sont dans tout type de prieuré, ont souvent pris le titre de curé, les prieurs résidents aussi... Le curé a charge d'âmes et est tenu à résidence, le prieur pas toujours. Il n'est pas nécessaire d'être prêtre pour être titulaire d'un prieuré : il suffit d'être tonsuré, c'est-à-dire engagé dans le clergé, engagement qui est d'ailleurs parfois révoicable...

La nomination des prieurs est très complexes : elle est toujours l'apanage de l'autorité supérieure, soit un évêque, soit un monastère, un chapitre... source d'interminables conflits, appels en cour de Rome et procès...

Beaucoup de prieurés ont des annexes, églises de moindre importance, desservies par un vi-

caire, résident ou non, ou depuis le centre...

Clergé séculier

Je n'ai parlé jusqu'à présent que du **clergé séculier**, c'est-à-dire des prêtres dépendant de l'évêque, mais il y a aussi tous les religieux, ou **clergé régulier**, dépendant d'un supérieur, souvent en conflit avec l'évêque du lieu.

Une **abbaye** est dirigée par un **père abbé**, portant mitre et crosse, qui est secondé par un **prieur**. Le couvent est dirigé par un prieur. Le père abbé est **claustral**, s'il réside sur place, il peut être aussi **commendataire** lorsqu'il possède l'abbaye ou le monastère en commendation et réside à la Cour ou ailleurs... C'était beaucoup le cas au XVIII^e siècle : les abbayes étaient en commandation, sur place résidait le prieur claustral qui assumait la marche de la maison tandis que l'abbé commendataire était évêque ailleurs... et recevait la plus grande part des bénéfices...

Les monastères ou couvents sont habités de moines, bénédictins (Cendras, Sauve...), clunisiens (Tornac...), cisterciens, bernardins (Franquevaux), chartreux (Valbonne...)... mais aussi de chanoines réguliers de St Augustin (ND de Bonheur), de St Norbert ou prémontrés (à Frigolet), etc... Il y a aussi les dominicains, les jésuites, les carmes... Sans oublier les couvents de la famille franciscaine : récollets, capucins, cordeliers, minimes...

Et tous ces couvents ont leur branche féminine...

Autres titres et fonctions...

C'est au XIX^e siècle qu'on a commencé à dire : Monsieur l'abbé à toute personne du clergé. Sous l'ancien Régime, on disait **Monsieur** à tout le monde, parfois Messire dans les compagnies. Le titre de **Monseigneur** était réservé au haut clergé ainsi qu'à la famille royale, et à des fonctions comme ambassadeur...

Toute charge, ou presque, pouvait être réelle ou honorifique : un doyen peut être titulaire d'un doyenné ou n'avoir simplement que le titre honorifique. Certains prêtres recevaient aussi d'autres titres uniquement honorifiques : prélat de Sa Sainteté, protonotaires, etc...

Dans les chapitres, un certain nombre de chanoine avaient des titres particuliers : prébendé, (qui a une prébende, un revenu), primicier (le premier, celui qui préside au chœur), précenteur ou capiscol (celui qui règle les cérémonies), etc...

Dans les monastères, les moines étaient parfois désignés par leur fonction, appelés offices claustraux : l'aumônier distribue les aumônes, le pitancier ou cellérier s'occupe des subsistances, l'infirmier soigne, le sacristain s'occupe du culte, le camérier ou chambrier a la charge des revenus et des provisions....

Tout n'est pas dit. Le sujet est fort vaste Mais si j'ai pu éclaircir un peu le fonctionnement compliqué de cette vénérable institution, j'en suis fort aise...

André Chapus, avril 2013.

A quoi ressemblaient nos ancêtres : ou retrouver leur portrait ?

par Jean-Luc CHAPELIER

Au fur et à mesure de mes recherches, par curiosité la plupart du temps, j'ai fini par découvrir dans diverses séries des descriptions physiques, et des fois un peu plus, de personnes.

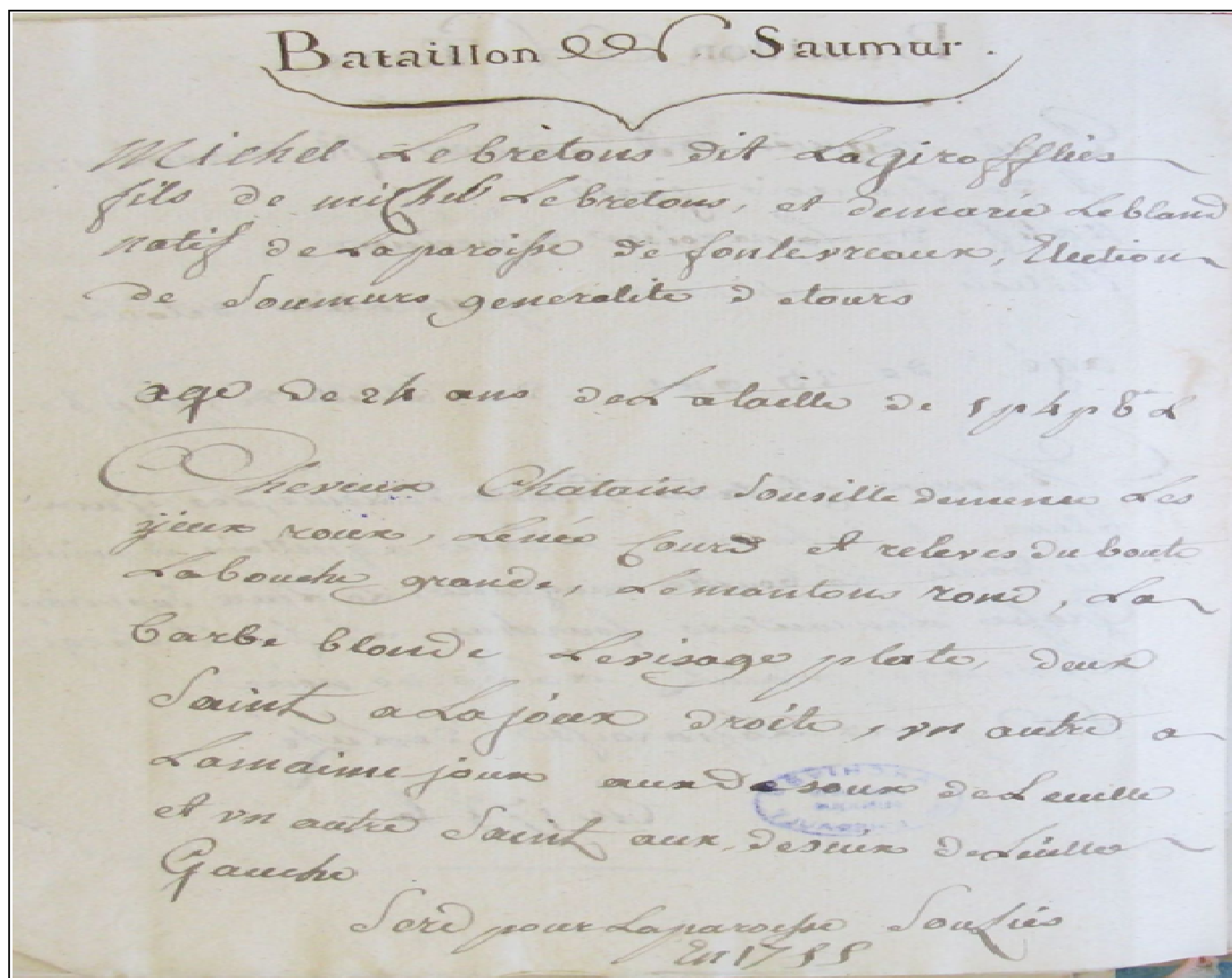
N'ayant pas de photographies de l'époque, il faudra encore attendre quelques décennies pour cela, on trouve très facilement dans de nombreuses séries ces signalements. Si l'on a plus de chance on peut aussi trouver des tableaux, mais cela se limite à une petite partie de la population : des nobles la plupart du temps. Mais ne descendons nous pas tous d'un pendu et d'un roi ? Donc ne désespérons pas.

Dans quelles séries, me direz-vous, trouve t'on ces fameuses descriptions physiques ou plutôt

signalements car leurs portraits n'étaient pas établis pour que nous puissions nous faire une idée sur notre ressemblance éventuelle et y trouver des traits communs.

Sur ce que j'ai pu trouver à ce jour, mais la recherche n'a pas été exhaustive, on peut les classer en trois grands chapitres : l'armée, la police et la justice, ces deux dernières étant intimement liées. Maintenant, en y regardant de plus prêt rien de changé de nos jours ... sauf que la photo a remplacé le signalement. Les buts sont restés les mêmes.

Armée : on trouve des signalements en série R et L (armée et Révolution), ou même C, établis lors de l'enrôlement.



Recrutement de grenadiers. en 1755. AD34 – C6599

(Intendance du Languedoc)

Recrutement pour l'armée du Var en 1793. AD30 Série L1648 (Révolution)

L'Armée du Var est une des armées de la Révolution française, qui était établie le long du Var, frontière entre la France et le Piémont, et elle était chargée de protéger la Provence. En réalité son appellation n'était pas officielle. En effet, le général d'Anselme, chargé de commander un corps de l'armée du Midi réuni sur le Var, cherchant à se rendre indépendant du général de Montesquiou, auquel il était subordonné, donna à ses troupes dès le 29 septembre 1792, le nom d'armée du Var ; mais à tort. Elle n'était que la droite de l'armée du Midi, et ne devint l'armée d'Italie que le 7 novembre 1792 par arrêté du Conseil exécutif en date du premier. Son nom figure néanmoins sur l'Arc de triomphe de l'Etoile.

A la fin de 1792, son général en chef, Jacques Bernard d'Anselme, franchit le fleuve et s'empara de Nice pratiquement sans combat. L'armée du Var s'établit alors dans le comté de Nice qui fut annexé à la France. *Source Wikipédia.*

NOMS de Baptême & de Famille.	Lieu de leur Naissance.	Profession.	Jour de leur Interrogation ou Présentation à compter duquel ils doivent être payés.	Age, Taille & Signalement.	OBSERVATIONS.
Antoine Couillier	four	Cultivateur	1793	age de 25 ans taille de 5 pieds 6 pouces 6 lignes cheveux bruns châtain yeux bruns nez grand et large front large et ouvert	aucun malade Coulé au fort
Paul Bonty	four	Cultivateur	De 10 ans	age de 23 ans taille de 5 pieds 6 pouces 6 lignes cheveux bruns yeux bruns nez grand et large front large et ouvert	Coulé au fort
Charles Couillier	four	Cultivateur	De 10 ans	age de 25 ans taille de 5 pieds 6 pouces 6 lignes cheveux bruns yeux bruns nez grand et large front large et ouvert	Coulé au fort

A quoi ressemblaient nos ancêtres : ou retrouver leur portrait ?

par Jean-Luc CHAPÉLIER

Police : Pour la police (surveillance et contrôle de la population) on trouve des passeports et autres laissez passer.

Carte de sureté. AM Gallargues le Montueux. Série I (police)

UN RECENSEMENT PARISIEN SOUS LA RÉVOLUTION L'EXEMPLE DES CARTES DE SÛRETÉ DE 1793 :

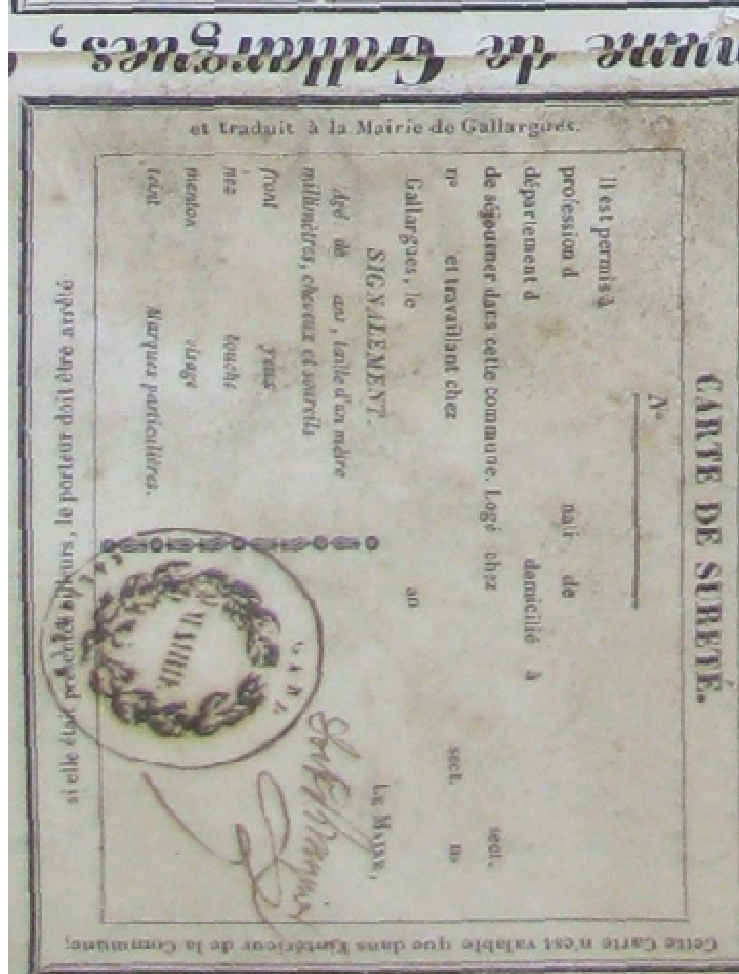
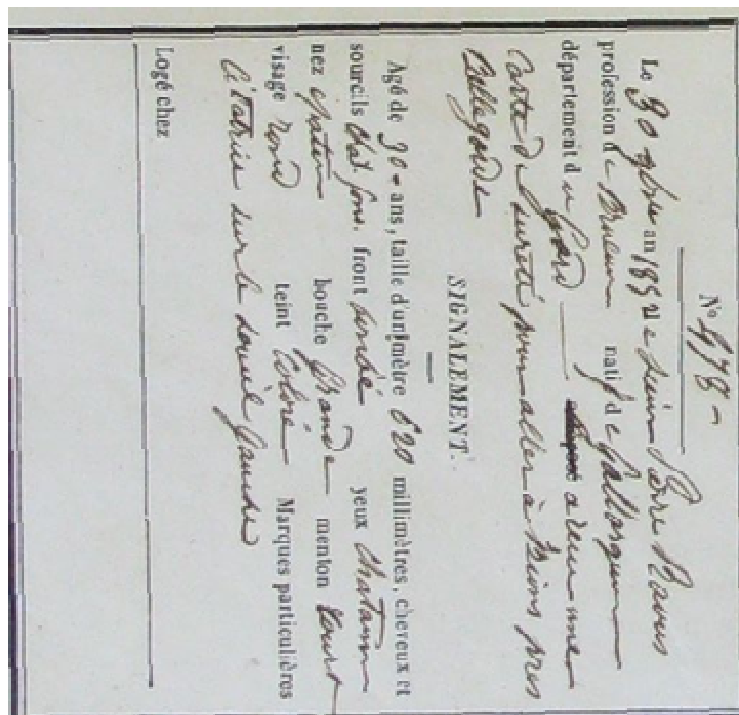
La mise en place des cartes de sûreté Dans l'histoire longue de l'enregistrement statistique, le début de la période révolutionnaire constitue sans conteste une rupture significative.

Suivons la loi du 19 septembre 1792, «relative aux mesures de sûreté et tranquillité publiques pour la ville de Paris»¹. Son article premier stipule que les citoyens domiciliés à Paris depuis plus de huit jours seront tenus, dans le délai de 24 heures après la publication du présent décret, de se faire enregistrer dans la section de leur domicile. Cette mesure s'inscrit dans un dispositif progressif d'identification des individus. Le décret sur les cartes de sûreté se situe ainsi entre les deux premiers recensements, au sens moderne du terme, réalisés en France, à

savoir ceux de juillet 1790 et de juillet 1793. Le décret suit aussi de peu le Code de police municipale et de police correctionnelle du 19 juillet 1791, qui prévoit l'établissement d'états des habitants dans les villes et les campagnes². Il se place enfin après différents textes concernant les passeports dont les décrets du premier février et du 28 mars 1792. In: *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée* T. 111, N°2. 1999. pp. 795-826. OLIVIER FARON ET CYRIL GRANGE.

J'ai trouvé le document ci-dessus sur internet. Tout ce qui se rapporte aux « cartes de sûreté » concerne Paris et l'époque citée dans le texte ci-dessus.

Pourquoi en trouve-t-on à Gallargues en 1852 ? Napoléon III a-t-il rétabli le système pour surveiller les populations républicaines ? Je pense que des lecteurs pourront nous apporter des compléments d'information et alimenter ainsi nos connaissances.



Laissez-passer pour le citoyen Jean Chapellier. Archives Guy Massot.

N^o. 21

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LOI du 10 Vendémiaire an 4.

DEPARTEMENT DU GARD.

CANTON DE LUSSAN.

COMMUNE de Lussan

Laissez passer le Citoyen *Jean Chapellier* habitant domicilié à *Anduze* — Municipalité de *Lussan* Département du *Gard* — inscrit sur le Tableau des Citoyens de ladite Commune N^o. 266 âgé de *vingt trois ans* — taille de *six* — pieds *un* — pouces — lignes, cheveux *bruns* & loureils *bruns* yeux *bruns* nez *long* — bouche *moyenne* menton *rond* — visage *petit* — & prêtez-lui aide & assistance si besoin est.

Nota, Averti de faire viser ou timbrer l'extraordinaire avant d'en faire usage.

Délivré par l'Administration Municipale du Canton de Lussan, dans la Salle de ses Séances, ce *vingt sept* prairiale — l'an *quatrième* — de la République Française une & indivisible, ledit *Chapellier* — ayant signé —

Signature du porteur du Passeport. Signature des membres de l'Administration Municipale.

Chapellier *Guillaume* *Chapellier*

Par l'Administration Municipale, Secrétaire en Chef.

Extrait de la loi du 10 Vendémiaire an IV (2 octobre 1795).

Décret sur la police intérieure des communes de la République.

La Convention nationale, après avoir entendu ses comités de salut public, sûreté générale et législation réunis, décrète :

TITRE PREMIER.

Tous citoyens habitant de la même commune sont garants civilement des attentats commis sur le territoire de la commune, soit envers les personnes, soit contre les propriétés.

TITRE II. - MOYENS D'ASSURER LA POLICE INTÉRIEURE DE CHAQUE COMMUNE.

ART - 1. Il sera fait et dressé, dans chaque commune de la république, un tableau contenant les noms, âge, état ou profession de tous ses habitants au-dessus de l'âge de douze ans, et l'époque de leur entrée sur la commune.

2. Les officiers municipaux, dans les communes dont population s'élève au-dessus de cinq mille habitants ; l'agent municipal ou son adjoint, dans les communes dont la population est inférieure à cinq mille habitants, formeront le tableau prescrit par l'article précédent.

3. A cet effet, il sera adressé, dans la décade, par l'administration de département, aux officiers municipaux ou agent municipal, des modèles imprimés de ce tableau ; lesquels seront tenus de les remplir dans la décade, et d'en envoyer, dans le même délai, un double à l'administration de département, et un autre à l'administration municipale du canton.

4. Les officiers ou les agents municipaux qui n'exécuteraient pas les articles précédents, demeureront personnellement responsables des dommages-intérêts résultant des délits commis à force ouverte ou par violence sur le territoire de la commune.

POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE.

PASSE-PORTE POUR L'INTÉRIEUR.

Département du Gard

Sous-Préfecture de Nîmes

Commune de Gallargues

Registre Second 96°. 24

SIGNALEMENT.

L. Louis Henry Berard, couvreur de 1807
profession de cultivateur non designé
nati ff de Gallargues
département du Gard
demeurant à Gallargues
allant à arles département
du Gard âgé de 24 ans,
taille d'un mètre soixante centimètres centimètres,
cheveux noirs front couvert
sourcils châtains yeux châtains
nez moyen bouche moyenne
barbe menton loupé
visage ovale teint Brun

SIGNES PARTICULIERS.

cicatrices au front

PIÈCES DÉPOSÉES.

vague Hippolyte Baranne

Fait à Gallargues le 18 juin 1808
Signature du Notaire:
Signature des Edouards:
H. Berard

Justice : On y trouve plutôt des descriptions de condamnés ou de personnes recherchées ou à surveiller.

On peut aussi trouver des passeports accordés pour sortir du royaume dans les cartons des archives de l'intendance : marchands, autorisation d'étudier à l'étranger ... autorisation pour régler des affaires familiales ...etc..

État des Compagnons partis avec Cavalier
Appartenant à Montpelier
 Jean Cavalier (chef de l'un de ces bandes)
 d'âge de 20 ans cheveux châtains les yeux
 larges petite taille
 Jacques Duplex Drouze (p. n. e) âgé de 25 ans cheveux
 châtains belle taille
 de Antoine Cavalier lieutenant d'arm. du chef âgé de 20 ans
 ans cheveux longs châtains, clairs, moyenne taille
 Pierre Cavalier autre frère du chef âgé de 20 ans
 Daniel Billard de Nîmes lieutenant âgé de 25 ans
 cheveux noirs petite taille
 Jean Lacombe de Nîmes lieutenant âgé de 25 ans
 cheveux noirs petite taille
 P. Bugon de Blauzac chirurgien, lieutenant âgé de 25 ans
 cheveux noirs abatus moyenne taille
 Pierre Blanc de Castagnole âgé de 25 ans cheveux
 châtains moyenne taille
 Jean Leivier d'Anduze, sergent âgé de 25 ans
 châtains bonne taille
 Jean Guillaume sergent âgé de 25 ans
 châtains clairs belle taille
 Louis Bonnard de l'Anglade, sergent âgé de 25 ans
 cheveux châtains moyenne taille
 Pierre Richard d'Anglade, sergent âgé de 25 ans
 cheveux noirs moyenne taille

*État contenant les noms et les signalements
 des galériens condamnés par divers arrêts de la
 Cour du parlement de Toulouse, et jugemens
 présidiaux, avec la date desd. arrêts et jugemens,
 pour quel temps ils ont été condamnés, par quels
 juges, et pour quels crimes.*
 Thomas Guigues habitant de la ville de
 Valabrègues diocèse d'Uzès âgé de septante ans,
 d'une taille assez brève, cheveux grisons, les yeux
 bleus, le nez grand, et bien conformé, comme tout
 le reste du visage, osmatique depuis environ trois
 ans, et un peu dur d'oreilles, condamné par arrêt
 du 20^e juillet 1734 au baport de m. de
 Lavaray aux galères perpétuelles pour crime de
 faux.
 Antoine Aleman ou paleman hant.
 du bourg de la Sauvetat diocèse d'Agde, âgé
 de quarante ans d'une taille moyenne, cheveux
 et sourcils noirs, les yeux bleus, le nez petit
 et pointu, un visage rouge et vermeil, gras et
 gros, la poitrine large devant et derrière, et bien
 conforme dans tout le reste de son corps, ayant
 la région de l'estomac un peu dilatée et enflée,
 condamné par le présidial de villefranche de
 Rouergue par jugement du 8^e may 1734

Liste des compagnons de Jean CAVALIER qui sont partis avec lui. AD30 – 1J109

Le but en l'occurrence était de surveiller toute l'équipe des compagnons de Jean Cavalier au cours de leur périple vers l'étranger.

Futurs galériens rattachés à la chaîne de Guyenne devant être emmenés à Marseille. AD34 – C 1597

On trouve dans les cartons de l'intendance à Montpellier (série C) des documents concernant le passage des diverses chaînes de forçats à destination de Toulon : Chaîne de Guyenne, chaîne de Bretagne et chaîne de Paris. La date de leur passage était annoncée afin de pouvoir y joindre les prisonniers se trouvant dans les prisons locales ; forts d'Alés, de Nîmes, du St Esprit (Pont St Esprit) citadelle de Montpellier, prisons d'Aigues-Mortes, fort Brescou etc ... Les chaînes faisaient halte en particulier à Pont St Esprit. On pouvait trouver diverses causes d'emprisonnement pour l'envoi aux galères et en particulier : crime, vol, faux saunage, désertion, religion, fausse monnaie etc ...

Signalements de prédicants recherchés. AD34 – C 279

Pour les prédicants il n'est pas besoin d'explication détaillée. Ces signalements étaient diffusés dans un but de recherche et de capture.

1741.
279.
 Noms des ministres et prédicants avec leur signalement
 saunier
 Bojes ministre est âgé de 30 ans ou environ, taille
 de 5 p 4 p, visage noir, petit front et ride
 les yeux approchant du noir, les nez long, ayant ala
 joue droite une marque en espèce de trou,
 la bouche assez bien faite, la barbe et le garçon
 poil noir, portant perouque abinet, de grisaille
 le dit Bojes est marié avec une veuve de 20 ans
 qui avec une fille de son premier mari ne
 sachant la dernière de sa vie n'y ne pouvant
 se prendre comme elle est fort mépris quelle est
 grande est p brune, le dit Bojes a un enfant
 de 2 ans 6 ans 1/2, j'ai vu le mari de m. de
 ganges alors tout, ne sachant s'il en a d'autres

LA CEVENNE

Les vallées ravinées de ce rude pays, où la main de l'homme, au cours des siècles, a su aménager et transformer l'œuvre de la nature, s'étendent sur l'Ardèche, le Gard, l'Hérault. Mais le cœur de la Cévenne est en Lozère et s'y étend sur quatre cantons: Pont-de-Montvert, Florac, mais surtout Barre et Saint-Germain-de-Calberte. La Cévenne pousse une pointe au nord-est vers Villefort et la vallée de la Borne, une autre à l'ouest, vers le canton de Meyrueis. On peut dire, pour simplifier, que les Cévennes s'étendent des pieds du mont Lozère aux pieds de l'Aigoual.

C'est un pays très différent des Causses et qui contraste absolument avec l'Aubrac ou la Margeride. Et l'histoire y a implanté, au XVI^e siècle, ce catholicisme revu, réformé, épuré par Calvin, ce protestantisme qui a opposé par la guerre ce bas pays au reste du Gévaudan.

Ce sol fait de rochers escarpés, de pierrailles croulantes, provient d'anciens sédiments argileux, lentement métamorphosés en schistes. La roche schisteuse est feuilletée, elle se délite en plaquettes et sert même d'ardoises pour les toits.

Dans ce relief taillé à coups de sabre, les pentes sont raides, les espaces plats sont rares. D'innombrables torrents et rivières lacèrent tout ce haut pays des Cévennes, descendant avec une force terrible de creusement. Les principaux cours d'eau sont les gardons, torrents capricieux aux terribles crues. Ceux du nord s'unissent pour former le gardon d'Alès, qui parcourt la vallée Longue, du col de Jalcreste au Collet-de-Dèze. Ceux du centre forment le gardon de Mialet, qui recueille les eaux de la vallée Française, celles de Saint-Germain, celles de Sainte-Croix. La Mimente et le Luech sont orientés, l'une vers l'ouest et Florac, le second vers l'est: il se glisse entre le Bougès et le Lozère.

Le climat est très chaud l'été, quoique la brise des nuits rafraîchisse les vallées étroites, à la chaleur de serre. A la sécheresse de l'été succèdent les averses et les trombes de l'automne, qui emportent la mince couche végétale et parfois des maisons et des pans de villages. Les Cévenols redoutent les folles gardonnades de leurs cours d'eau.

Sur ces pentes ingrates se sont construits jadis des hameaux innombrables. Pour empêcher la terre de glisser, on l'avait soutenue par des murettes et étagée en terrasses ou « bancels ». Là venait, entouré de soins, cet arbre miraculeux, base même de la vie, le châtaignier ou « arbre à pain ». Aujourd'hui la plupart de ces terrasses sont abandonnées et les châtaigniers, décimés par la maladie, se meurent ou sont morts.

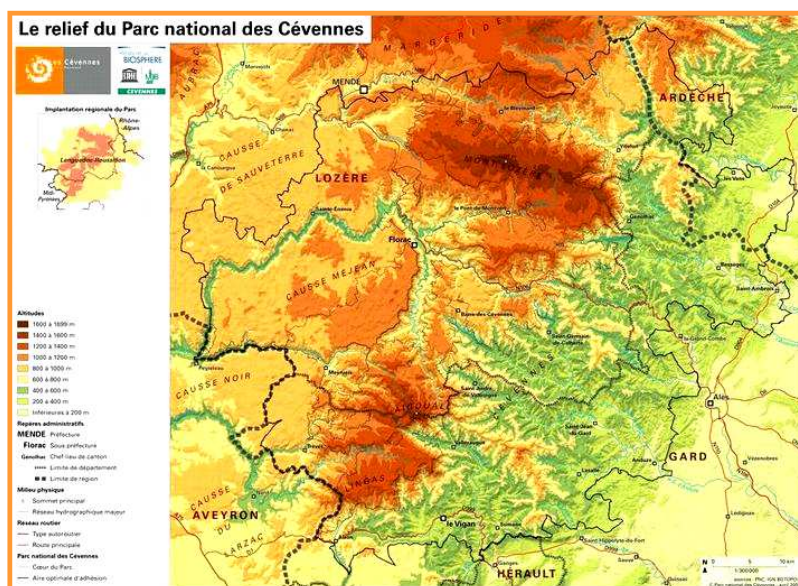
La vallée Longue, desservie par le grand axe Florac-Alès (R.N. 106), vivifiée quelques années par son chemin de fer à voie étroite qui, en 1909, a relié Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge, a résisté un temps à la dépopulation, grâce au travail offert par les houillères de La Grand-Combe. Mais les puits se sont fermés.

La vallée Française, à l'habitat très dispersé, aux mas isolés des valats, s'est lentement dépeuplée, depuis plus d'un siècle. Le mûrier et le ver à soie, du XVII^e jusque vers le milieu du XIX^e siècle, lui ont apporté quelques ressources, comme au reste des Cévennes et aux gorges du Tarn.

On a dit que la roue n'était pas chez elle en Cévennes. Mais aujourd'hui de nombreuses routes sillonnent ce pays et procurent au voyageur des vues enchanteresses. Les plus récentes suivent le fond des vallées et sont incroyablement sinueuses, comme celles qui serpentent à flanc de montagne.

La corniche des Cévennes ou D. 9, de Florac à Anduze par Le Pompidou, assez large et rapide, offre sans doute de belles vues. Mais autour de Saint Germain on en trouvera de plus belles, qui font pénétrer dans l'intimité du paysage cévenol; d'où l'on domine les toits de lauze brillant au soleil; où l'on s'enfonce sous les frais ombrages des chênes verts ou des rouvres, des hêtres ou des bouleaux blancs.

d'après le guide de la Lozère Félix BUFFIERE.



A propos de la Lozère

Un pays si pauvre que les corbeaux prennent une musette pour le traverser...si desséché en été que les lièvres ne s'y risquent qu'avec une botte de foin sur le dos...mais le plus beau pays du monde.

(Jean LARTEGUY 1920-2011, auteur des « Centurions », passa son enfance à Aumont-Aubrac).

100

